

Commission of Inquiry into Certain Allegations
Respecting Business and Financial Dealings
Between Karlheinz Schreiber and
the Right Honourable Brian Mulroney



Commission d'enquête concernant les allégations
au sujet des transactions financières et
commerciales entre Karlheinz Schreiber et
le très honorable Brian Mulroney

Public Hearing

Audience publique

Commissioner

L=Honorable juge /
The Honourable Justice
Jeffrey James Oliphant

Commissaire

Held at:

Bytown Pavillion
Victoria Hall 111 Sussex Drive
Ottawa, Ontario
Tuesday, March 31, 2009

Tenue à :

pavillion Bytown
salle Victoria 111, promenade
Sussex
Ottawa (Ontario)

le mardi 31 mars 2009

APPEARANCES / COMPARUTIONS

Mr. / M ^e Guy J. Pratte	The Right Honourable Brian Mulroney/
Me / M ^e François Grondin	Le très honorable Brian Mulroney
Mr. / M ^e Harvey W. Yaronsky, Q.C./c.r.	
Mr. / M ^e Jack Hughes	
Mr. / M ^e A. Samuel Wakim, Q.C./c.r.	
Ms / M ^e Kate Glover	
Mr. / M ^e Richard Auger	Mr. Karlheinz Schreiber/
Mr. / M ^e Todd White	M. Karlheinz Schreiber
Ms / M ^e Julianna Greenspan	
Mr. / M ^e Paul B. Vickery	Attorney General of Canada/
Mr. / M ^e Yannick Landry	Procureur général du Canada
Me / M ^e Philippe Lacasse	
Mr. / M ^e Robert E. Houston, Q.C./c.r.	Mr. Fred Doucet/M. Fred Doucet
Mr. / M ^e Richard Wolson	Counsel for the Commission/
Mr. / M ^e Evan Roitenberg	Avocats de la Commission
Ms / M ^e Nancy Brooks	
Mr. / M ^e Guiseppe Battista	
Mr. / M ^e Myriam Corbeil	
Ms / M ^e Sarah Wolson	
Mr. / M. Gilles Brisson	Registrar/Greffier
Ms / M ^{me} Gail Godbout	Commission Staff/Coordonnatrice de la Commission

TABLE OF CONTENTS / TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Hearing commences at 1:00 p.m. / L'audience débute à 13 h 00	162
Sworn: Elizabeth Moores Assermentée : Elizabeth Moores	162
Examination by Mr. Roitenberg / interrogatoire par M ^e Roitenberg	163
Examination by Mr. Houston / interrogatoire par M ^e Houston	177
Examination by Commissioner Oliphant / interrogatoire par Commissaire Oliphant	180
Examination by Mr. Vickery / interrogatoire par M ^e Vickery	182
Recess taken at 1:35 p.m. / Suspension à 13 h 35 Hearing resumes at 1:57 p.m. / Reprise à 13 h 57	197
Sworn: Derek H. Burney Assermenté : Derek H. Burney	197
Examination by Mr. Roitenberg / interrogatoire par M ^e Roitenberg	198
Recess taken at 2:36 p.m. / Suspension à 14 h 36 Hearing resumes at 2:55 p.m. / Reprise à 14 h 55	232
Examination by Mr. Pratte / Interrogatoire par M ^e Pratte	232
Examination by Commissioner Oliphant / interrogatoire par Commissaire Oliphant	238
Hearing adjourns at 3:10 p.m. / L'audience est ajournée à 15 h 10	244

EXHIBITS / PIÈCES JUSTIFICATIVES

N ^o	Description	PAGE
P-4	Document binder concerning the testimony of Mrs. Elizabeth Moores / Cahier de documents concernant le témoignage de M ^{me} Elizabeth Moores	170
P-5	Binder entitled / Cahier intitulé « Documents for ' Ms Beth Moores Examination » (Documents pour l'interrogatoire de M ^{me} Beth Moores)	196
P-6	Book of Documents in support of Mr. Derek H. Burney's testimony / Cahier de documents pour le témoignage de M. Derek H. Burney	203

1 Ottawa, Ontario / Ottawa (Ontario)
2 --- Upon resuming on Tuesday, March 31, 2009
3 at 1:00 p.m. / L'audience reprend le mardi
4 31 mars 2009 à 13 h 00

5 1172 COMMISSAIRE OLIPHANT : Bon
6 après-midi.

7 1173 M^e Roitenberg?

8 1174 M^e ROITENBERG : Nous appelons
9 M^{me} Elizabeth Moores à comparaître devant la Commission.
10 SWORN: ELIZABETH MOORES /
11 ASSERMENTÉE : ELIZABETH MOORES

12 1175 COMMISSAIRE OLIPHANT : Madame Moores,
13 bon après-midi.

14 1176 M^{me} MOORES : Bon après-midi.

15 1177 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je suis
16 certain que vous auriez préféré être ailleurs qu'ici
17 aujourd'hui --

18 1178 M^{me} MOORES : Oui.

19 1179 COMMISSAIRE OLIPHANT : -- mais je
20 peux vous assurer que, connaissant les avocats comme je
21 les connais, vous serez traitée avec respect. Si vous
22 avez un problème, dites-le moi et je m'en occuperai
23 immédiatement.

24 1180 Cela vous convient?

25 1181 M^{me} MOORES : C'est correct. Merci

- 1 beaucoup.
- 2 1182 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci.
- 3 EXAMINATION: ELIZABETH MOORES BY MR. ROITENBERG /
- 4 INTERROGATOIRE : ELIZABETH MOORES PAR M^e ROITENBERG
- 5 1183 M^e ROITENBERG : Bon après-midi,
- 6 madame Moores.
- 7 1184 M^{me} MOORES : Bon après-midi.
- 8 1185 M^e ROITENBERG : Vous étiez l'épouse de
- 9 M. Frank Moores. Est-ce exact?
- 10 1186 M^{me} MOORES : C'est exact.
- 11 1187 M^e ROITENBERG : Et M. Moores a déjà
- 12 été premier ministre de Terre-Neuve?
- 13 1188 M^{me} MOORES : Et du Labrador.
- 14 1189 M^e ROITENBERG : Et du Labrador.
- 15 1190 M^{me} MOORES : Oui.
- 16 1191 M^e ROITENBERG : Et il est ensuite
- 17 devenu président du Parti progressiste-conservateur du
- 18 Canada?
- 19 1192 M^{me} MOORES : Oui.
- 20 1193 M^e ROITENBERG : Et par la suite, il
- 21 est devenu homme d'affaires?
- 22 1194 M^{me} MOORES : Attendez un instant.
- 23 Pouvez-vous revenir un peu en arrière --
- 24 1195 M^e ROITENBERG : Oui?
- 25 1196 M^{me} MOORES : -- et me répéter votre

- 1 question à propos de la présidence?
- 2 1197 M^e ROITENBERG : Était-il président du
3 Parti progressiste-conservateur du Canada?
- 4 1198 M^{me} MOORES : Oui, à une certaine
5 époque.
- 6 1199 M^e ROITENBERG : Oui.
- 7 1200 M^{me} MOORES : Il a été député à Ottawa.
- 8 1201 M^e ROITENBERG : Oui.
- 9 1202 M^{me} MOORES : Oui, c'est exact.
- 10 1203 M^e ROITENBERG : Il s'est ensuite lancé
11 en affaires.
- 12 1204 M^{me} MOORES : Non, il est ensuite
13 retourné à Terre-Neuve et il est devenu chef du parti
14 là-bas, puis premier ministre.
- 15 1205 M^e ROITENBERG : À un certain moment
16 après qu'il ait quitté la vie publique, il s'est lancé
17 en affaires.
- 18 1206 M^{me} MOORES : Oh, oui.
- 19 1207 M^e ROITENBERG : Et il a démarré une
20 entreprise qui allait se faire connaître sous le nom de
21 Government Consultants International, ou GCI.
- 22 1208 M^{me} MOORES : C'est exact.
- 23 1209 M^e ROITENBERG : J'ai compris que vous
24 avez travaillé pour GCI pendant un moment.
- 25 1210 M^{me} MOORES : Oui, c'est vrai.

- 1 1211 M^e ROITENBERG : Et à cet endroit, vous
2 avez travaillé au marketing, à la publicité et aux
3 relations publiques?
- 4 1212 M^{me} MOORES : Aux relations publiques,
5 oui.
- 6 1213 M^e ROITENBERG : Avez-vous, d'un point
7 de vue opérationnel, fait partie de la direction de
8 cette entreprise?
- 9 1214 M^{me} MOORES : Pas du tout.
- 10 1215 M^e ROITENBERG : Est-ce que vous avez
11 déjà été considérée comme directrice?
- 12 1216 M^{me} MOORES : Oui, je l'ai été.
- 13 1217 M^e ROITENBERG : Mais avez-vous
14 participé aux opérations ou à la gestion de
15 l'entreprise?
- 16 1218 M^{me} MOORES : Non.
- 17 1219 M^e ROITENBERG : Votre époux
18 entretenait des liens personnels et professionnels avec
19 le très honorable Brian Mulroney.
- 20 1220 Est-ce exact?
- 21 1221 M^{me} MOORES : Oui, c'est exact.
- 22 1222 M^e ROITENBERG : Diriez-vous qu'ils
23 étaient amis?
- 24 1223 M^{me} MOORES : Oui.
- 25 1224 M^e ROITENBERG : Je crois comprendre

1 qu'ils entretenaient des liens politiques et sociaux.

2 1225 M^{ne} MOORES : C'est exact.

3 1226 M^e ROITENBERG : À un certain moment,

4 ils ont coupé leurs liens.

5 1227 Est-ce vrai?

6 1228 M^{ne} MOORES : Oui.

7 1229 M^e ROITENBERG : Êtes-vous au courant

8 des raisons de cette rupture?

9 1230 M^{ne} MOORES : Oui, c'était en raison

10 d'une rumeur qui n'était pas fondée.

11 1231 M^e ROITENBERG : Une rumeur non fondée

12 au sujet de quoi, madame?

13 1232 M^{ne} MOORES : Quelque chose que mon

14 mari aurait dit à propos de M. Mulroney. Selon la

15 rumeur, Frank aurait dit dans notre salle du conseil

16 chez GCI, devant un grand nombre de PDG, que

17 M. Mulroney se prenait pour une vedette de rock, ou

18 qu'il croyait être une star, et il --

19 1233 Je commence à avoir des trous de

20 mémoire.

21 1234 Oh, et il croyait qu'il devait

22 démissionner tant pour le bien du parti que pour son

23 propre bien.

24 1235 M^e ROITENBERG : Et bien entendu, votre

25 époux a nié ces rumeurs.

1 1236 M^{ne} MOORES : Oh, il ne l'a jamais dit.
2 1237 M^e ROITENBERG : Il ne l'a jamais dit.
3 1238 M^{ne} MOORES : Bien, non.
4 1239 M^e ROITENBERG : Mais ces rumeurs ont
5 miné la relation entre les deux hommes.
6 1240 M^{ne} MOORES : Oui. M. Mulroney accorde
7 beaucoup d'importance à la loyauté de ses amis. C'est
8 un ami très loyal et il s'attend à ce que ses amis le
9 soient également, et il a entendu cette rumeur et
10 j'imagine qu'il a cru que Frank avait été déloyal.
11 C'est une supposition, mais je crois que c'est ce qui
12 s'est passé.
13 1241 M^e ROITENBERG : À un moment donné,
14 plusieurs années plus tard, ils ont été capables,
15 jusqu'à un certain point, de rétablir leur relation.
16 1242 Est-ce juste?
17 1243 M^{ne} MOORES : Ils ont repris leur
18 relation lorsque M. Mulroney a appris que Frank était
19 malade. Je lui ai parlé en premier, et il nous a
20 beaucoup aidés pour les soins médicaux de Frank, pour
21 le faire entrer à Sloan-Kettering rapidement, parce que
22 nous n'avions pas de temps à perdre.
23 1244 Mais je crois que les deux hommes se
24 sont parlé environ six semaines, deux mois avant la
25 mort de Frank. Donc il n'y a eu aucun contact pendant

- 1 toutes ces années.
- 2 1245 M^e ROITENBERG : Pour le bénéfice des
3 autres parties présentes à la Commission, étiez-vous au
4 courant d'une relation entre votre époux et
5 Karlheinz Schreiber?
- 6 1246 M^{ne} MOORES : Oui.
- 7 1247 M^e ROITENBERG : Était-ce une relation
8 d'affaires?
- 9 1248 M^{ne} MOORES : Oui.
- 10 1249 M^e ROITENBERG : Était-ce également une
11 relation sociale?
- 12 1250 M^{ne} MOORES : Oui.
- 13 1251 M^e ROITENBERG : Je crois comprendre
14 que M. Schreiber vous a hébergés à l'occasion, votre
15 époux et vous-même, en Europe.
- 16 1252 M^{ne} MOORES : Absolument.
- 17 1253 M^e ROITENBERG : Et votre conjoint et
18 vous-même l'avez hébergé au Canada?
- 19 1254 M^{ne} MOORES : Oui.
- 20 1255 M^e ROITENBERG : À un moment donné, GCI
21 a commencé à travailler sur un compte qui impliquait
22 Bear Head Industries.
- 23 1256 Vous en souvenez-vous?
- 24 1257 M^{ne} MOORES : Oui.
- 25 1258 M^e ROITENBERG : Vous souvenez-vous de

- 1 ce compte en particulier?
- 2 1259 M^{ne} MOORES : Non, à l'exception de la
3 nature du compte, et du fait que nous nous en
4 occupions.
- 5 1260 M^e ROITENBERG : Vous rappelez-vous
6 comment ce compte est devenu l'un des comptes de GCI?
- 7 1261 M^{ne} MOORES : M. Schreiber nous l'a
8 amené.
- 9 1262 M^e ROITENBERG : Vous n'avez jamais
10 participé au projet?
- 11 1263 M^{ne} MOORES : Pas du tout.
- 12 1264 M^e ROITENBERG : Est-ce que votre époux
13 avait discuté de sa participation au projet avec vous?
- 14 1265 M^{ne} MOORES : Non.
- 15 1266 M^e ROITENBERG : Dans un cahier qui est
16 devant vous, on retrouve des documents qui appuient
17 votre témoignage.
- 18 1267 J'aimerais que ce cahier soit inscrit
19 comme étant la pièce P-4.
- 20 1268 M^e ROITENBERG : Vous avez ce cahier
21 devant vous?
- 22 1269 M^{ne} MOORES : Oui, je l'ai.
- 23 1270 COMMISSAIRE OLIPHANT : J'imagine,
24 maître, que vous demandez le consentement pour ce
25 cahier?

1 1271 M^e PRATTE : Oui.

2 1272 COMMISSAIRE OLIPHANT: Merci.

3 1273 Maître Vickery...?

4 1274 M^e VICKERY : Oui.

5 1275 COMMISSAIRE OLIPHANT :

6 Maître Houston...?

7 1276 M^e HOUSTON : Oui.

8 1277 COMMISSAIRE OLIPHANT :

9 Maître Auger...?

10 1278 M^e AUGER : Oui.

11 1279 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci.

12 1280 Donc, ce cahier de documents

13 concernant le témoignage de M^{me} Moores sera la

14 pièce P-4.

15 PIÈCE n° P-4 : Cahier pour le

16 témoignage de

17 M^{me} Elizabeth Moores

18 1281 M^e ROITENBERG : Merci, monsieur le

19 commissaire.

20 1282 Madame Moores, nous avons des

21 documents ici relativement à un compte bancaire.

22 J'aimerais vous parler de ce compte avant que nous

23 examinions des documents.

24 1283 Je crois comprendre que votre époux

25 et vous-même aviez des comptes bancaires en Suisse.

- 1 1284 Est-ce exact?
- 2 1285 M^{ne} MOORES : C'est exact.
- 3 1286 M^e ROITENBERG : Et votre compte
4 bancaire était surnommé Devon.
- 5 1287 M^{ne} MOORES : C'est exact.
- 6 1288 M^e ROITENBERG : À votre connaissance,
7 pourquoi ce compte bancaire était-il surnommé Devon?
- 8 1289 M^{ne} MOORES : Parce que la famille du
9 père de Frank venait de Devon, en Angleterre.
- 10 1290 M^e ROITENBERG : Avez-vous choisi le
11 nom du compte ou était-ce le choix de votre époux?
- 12 1291 M^{ne} MOORES : C'était son choix.
- 13 1292 M^e ROITENBERG : À votre connaissance,
14 est-ce que ce compte bancaire a déjà affiché un solde
15 élevé?
- 16 1293 M^{ne} MOORES : Il n'y avait pas d'argent
17 dans le compte.
- 18 1294 M^e ROITENBERG : Est-ce que vous pouvez
19 expliquer?
- 20 1295 M^{ne} MOORES : Au départ il y avait
21 500 \$. Au fil des années, les frais bancaires ont grugé
22 le capital, et Frank a fermé le compte.
- 23 1296 M^e ROITENBERG : Vous avez dit que le
24 compte bancaire était à vous. Étiez-vous présente
25 lorsqu'il a été ouvert?

- 1 1297 M^{ne} MOORES : Non, Frank l'a ouvert, et
2 je suis retournée -- j'étais à Zurich avec lui, et je
3 suis retournée, -- je ne peux pas vraiment me rappeler,
4 le lendemain ou quelques jours plus tard, et j'ai signé
5 les documents de procuration relatifs à ce compte.
- 6 1298 M^e ROITENBERG : Une procuration.
- 7 1299 M^{ne} MOORES : Oui.
- 8 1300 M^e ROITENBERG : Avez-vous déjà utilisé
9 ce compte?
- 10 1301 M^{ne} MOORES : Jamais.
- 11 1302 M^e ROITENBERG : Avez-vous déjà déposé
12 dans ce compte?
- 13 1303 M^{ne} MOORES : Non.
- 14 1304 M^e ROITENBERG : Avez-vous déjà retiré
15 de l'argent de ce compte?
- 16 1305 M^{ne} MOORES : Non.
- 17 1306 M^e ROITENBERG : Mais vous croyiez que
18 vous aviez accès au compte?
- 19 1307 M^{ne} MOORES : Bien, je croyais que
20 c'était mon compte. C'était plutôt pour le plaisir.
- 21 1308 M^e ROITENBERG : Si nous regardions
22 l'onglet 4 du cahier de documents devant vous, il y a
23 un document intitulé : « Demande d'ouverture de
24 compte ».
- 25 1309 M^{ne} MOORES : Oui.

- 1 1310 M^e ROITENBERG : Maintenant, vous dites
2 que vous n'étiez pas avec votre époux à l'ouverture du
3 compte, mais que vous y êtes retournés un ou deux jours
4 plus tard pour signer certains documents.
- 5 1311 M^{me} MOORES : C'est exact.
- 6 1312 M^e ROITENBERG : Si vous regardez au
7 bas de ce document, il y est inscrit « lieu » et
8 « date ».
- 9 1313 M^{me} MOORES : Oui.
- 10 1314 M^e ROITENBERG : Pourriez-vous indiquer
11 ce qui est inscrit au-dessus de la ligne où l'on trouve
12 ces mentions?
- 13 1315 M^{me} MOORES : Il est inscrit
14 « Zurich », « 3.2.1986 ».
- 15 1316 M^e ROITENBERG : Le 3 février 1986.
- 16 1317 M^{me} MOORES : Oui.
- 17 1318 M^e ROITENBERG : Si vous regardez en
18 haut du document, où il est inscrit « Demande
19 d'ouverture de compte --
- 20 1319 M^{me} MOORES : Oui.
- 21 1320 M^e ROITENBERG : -- il y a une date
22 juste en dessous, n'est-ce pas?
- 23 1321 M^{me} MOORES : Oui.
- 24 1322 M^e ROITENBERG : Et quelle est cette
25 date?

- 1 1323 M^{ne} MOORES : Je crois que c'est le
2 4 février 1986.
- 3 1324 Il y a des chiffres de chaque côté,
4 je ne suis pas sûre de leur signification.
- 5 1325 M^e ROITENBERG : Donc, nous avons à un
6 endroit une note qui dit 3 février 1986 --
- 7 1326 M^{ne} MOORES : Oui.
- 8 1327 M^e ROITENBERG : -- et, à un autre
9 endroit, le 4 février 1986.
- 10 1328 M^{ne} MOORES : Oui.
- 11 1329 M^e ROITENBERG : Un jour plus tard.
- 12 1330 M^{ne} MOORES : Oui.
- 13 1331 M^e ROITENBERG : Donc, d'après vos
14 souvenirs, vous êtes retournée à la banque un ou
15 deux jours plus tard pour signer certains documents.
- 16 1332 M^{ne} MOORES : Oui.
- 17 1333 M^e ROITENBERG : À l'onglet 1 de ce
18 cahier de documents, il y a un article paru dans le
19 Edmonton Sun du 16 décembre 1995, et écrit par
20 Robert Fife, du bureau d'Ottawa du Sun.
- 21 1334 Si vous regardez à la toute fin de la
22 colonne du centre, on peut lire :
- 23 « Mais Beth Moores a déclaré
24 hier qu'elle avait accès au
25 compte Devon.

- 1 "C'était le compte [de Frank],
2 sur lequel j'avais un pouvoir de
3 signature," a-t-elle dit lors
4 d'un entretien téléphonique
5 alors qu'elle se trouvait à
6 Jupiter, en Floride.
7 'L'inscription "BM" signifiait
8 Beth Moores, il n'a jamais été
9 question de Brian Mulroney.' »
- 10 1335 Est-ce bien ce qui est écrit?
- 11 1336 M^{me} MOORES : Oui.
- 12 1337 M^e ROITENBERG : Est-ce que cela
13 traduit bien ce que vous croyez avoir dit à un
14 journaliste en 1995?
- 15 1338 M^{me} MOORES : Oui.
- 16 1339 M^e ROITENBERG : Donc, que le compte de
17 banque ait été à vous pour le plaisir, ou que ce soit
18 simplement un compte auquel vous aviez accès et qui
19 était au nom de votre époux, vous croyez que toute
20 référence à BM se rapporte à vous, et à votre nom
21 usuel, Beth Moores.
- 22 1340 M^{me} MOORES : Oui, c'est exact.
- 23 1341 M^e ROITENBERG : Lorsque vous avez
24 travaillé à GCI, à un titre ou un autre, avez-vous déjà
25 travaillé pour une entreprise qui s'appelait

- 1 Bitucan Holdings?
- 2 1342 M^{ne} MOORES : Non.
- 3 1343 M^e ROITENBERG : Est-ce que vous aviez
4 un en-tête de lettre conjoint que vous utilisiez avec
5 votre époux, M. Frank Moores?
- 6 1344 M^{ne} MOORES : Nous avons quelques
7 en-têtes de lettre conjoints.
- 8 1345 M^e ROITENBERG : J'aimerais, si vous me
9 le permettez, vous diriger vers l'onglet 6 du cahier de
10 documents. Nous y trouvons une facture sous l'en-tête :
11 « Frank et Beth Moores », une facture datée du
12 8 novembre 1988, à l'intention de Bitucan Holdings
13 Limited, une entreprise de Calgary, en Alberta, pour
14 des services rendus par Frank D. Moores en votre nom,
15 pour 90 000 \$.
- 16 1346 Je crois comprendre que même si votre
17 nom est inscrit dans l'en-tête de cette facture, vous
18 n'étiez pas la personne qui a fourni ces services.
- 19 1347 M^{ne} MOORES : Non.
- 20 1348 M^e ROITENBERG : Vous n'avez jamais
21 travaillé pour Bitucan Holdings?
- 22 1349 M^{ne} MOORES : Non.
- 23 1350 M^e ROITENBERG : Et vous n'avez jamais
24 facturé quelqu'un pour des services totalisant 90 000 \$
25 en novembre 1988?

- 1 1351 M^{ne} MOORES : C'est exact.
- 2 1352 M^e ROITENBERG : Avez-vous déjà vu ce
3 document auparavant?
- 4 1353 M^{ne} MOORES : Non, pas avant que je le
5 voie dans ce cahier, lorsqu'il m'a été livré.
- 6 1354 M^e ROITENBERG : Auriez-vous eu
7 connaissance des services qui avaient été rendus par
8 Frank Moores à l'intention de Bitucan Holdings?
- 9 1355 M^{ne} MOORES : Je n'en ai aucune idée.
- 10 1356 M^e ROITENBERG : Est-ce que vous
11 connaissez Bitucan Holdings?
- 12 1357 M^{ne} MOORES : Pas vraiment.
- 13 1358 M^e ROITENBERG : Madame, je ne sais pas
14 si les autres procureurs ont des questions pour vous.
15 Veuillez attendre quelques instants, s'il vous plaît...
- 16 1359 M^{ne} MOORES : Oui.
- 17 1360 M^e ROITENBERG : Merci.
- 18 1361 M^e PRATTE : Je n'ai pas de questions,
19 monsieur.
- 20 1362 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci,
21 maître Pratte.
- 22 1363 Maître Houston...?
- 23 1364 M^e HOUSTON : Merci, monsieur.
- 24 EXAMINATION: ELIZABETH MOORES BY MR. HOUSTON /
25 INTERROGATOIRE : ELIZABETH MOORES PAR M^e HOUSTON

- 1 1365 M^e HOUSTON : Bonjour, madame Moores.
2 Je suis Robert Houston et je représente Fred Doucet.
3 J'ai seulement quelques questions.
- 4 1366 Fred Doucet était un ami de votre
5 époux?
- 6 1367 M^{ne} MOORES : Oui.
- 7 1368 M^e HOUSTON : Et si j'ai bien compris,
8 leur amitié remonte à plusieurs années, à la fin des
9 années 70.
- 10 1369 M^{ne} MOORES : Oui.
- 11 1370 M^e HOUSTON : Et je crois savoir aussi
12 que leur amitié a commencé avec la politique et plus
13 tard elle a été entretenue avec la pêche au saumon.
- 14 1371 M^{ne} MOORES : Oh, probablement.
- 15 1372 M^e HOUSTON : Votre époux était-il un
16 fervent amateur de pêche au saumon?
- 17 1373 M^{ne} MOORES : Absolument.
- 18 1374 M^e HOUSTON : Et à ma connaissance, il
19 avait un camp de pêche sur la rivière Cascapedia en
20 Gaspésie.
- 21 1375 M^{ne} MOORES : C'est exact.
- 22 1376 M^e HOUSTON : Allait-il là-bas
23 régulièrement l'été, souvent en juin?
- 24 1377 M^{ne} MOORES : Souvent en juin.
- 25 1378 M^e HOUSTON : Est-ce que votre époux et

1 vous avez reçu M. Fred Doucet de temps à autre,
2 socialement?

3 1379 M^{ne} MOORES : Oh, oui, mais pas au
4 camp. Je n'y allais pas --

5 1380 M^e HOUSTON : Vous n'alliez pas au
6 camp.

7 1381 M^{ne} MOORES : Non.

8 1382 M^e HOUSTON : C'était pour les gars,
9 n'est-ce pas?

10 1383 M^{ne} MOORES : Exactement.

11 1384 M^e HOUSTON : Mais chez vous, ici, à
12 Ottawa, est-ce que vous les receviez de temps à autre?

13 1385 M^{ne} MOORES : Je crois que oui.

14 1386 M^e HOUSTON : On a prétendu qu'il y
15 avait eu une rupture importante dans la relation entre
16 M. Doucet et feu votre époux. Est-ce vrai, à votre
17 connaissance?

18 1387 M^{ne} MOORES : Je n'ai aucune
19 connaissance d'une rupture entre les deux.

20 1388 M^e HOUSTON : Au meilleur de votre
21 connaissance, est-ce qu'ils sont demeurés d'excellents
22 amis, ou à tout le moins des amis, jusqu'au décès de
23 votre époux?

24 1389 M^{ne} MOORES : Ils étaient amis, oui. Je
25 ne dirais pas qu'ils étaient des amis très proches,

1 mais ils étaient amis.

2 1390 Son épouse et lui.

3 1391 M^e HOUSTON : Et savez-vous si, à un

4 moment ou un autre, il y a eu une rupture dans leur

5 relation d'amitié, et s'ils ont cessé de se parler?

6 1392 M^{me} MOORES : À ma connaissance, non.

7 1393 M^e HOUSTON : Merci beaucoup.

8 1394 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci,

9 maître Houston.

10 1395 Maître Auger...?

11 1396 M^e AUGER : Je n'ai pas de questions,

12 commissaire.

13 EXAMINATION: ELIZABETH MOORES BY COMMISSIONER OLIPHANT

14 / INTERROGATOIRE : ELIZABETH MOORES PAR COMMISSAIRE

15 OLIPHANT

16 1397 COMMISSAIRE OLIPHANT : J'ai

17 une question, si vous me permettez, madame Moores.

18 1398 M^{me} MOORES : Bien sûr.

19 1399 COMMISSAIRE OLIPHANT : Cela concerne

20 votre déclaration au sujet de la rupture de la relation

21 entre votre époux et M. Mulroney, une rupture qui selon

22 vous aurait été recousue lorsque que M. Frank Moores

23 est tombé malade, et que M. Mulroney l'a aidé à entrer

24 à Sloan-Kettering, et qu'il y avait ensuite eu des

25 discussions avant le décès de M. Moores.

- 1 1400 M^{ne} MOORES : Oui.
- 2 1401 COMMISSAIRE OLIPHANT : Et vous avez
3 fait mention d'un nombre d'années qui ont passé avant
4 que cela se produise.
- 5 1402 M^{ne} MOORES : Oui.
- 6 1403 COMMISSAIRE OLIPHANT : Quand cette
7 rupture dans l'amitié entre les deux hommes s'est-elle
8 produite?
- 9 1404 M^{ne} MOORES : Je ne m'en souviens pas.
10 C'était bien des années auparavant.
- 11 1405 COMMISSAIRE OLIPHANT : Quand
12 M. Moores est-il décédé?
- 13 1406 M^{ne} MOORES : En 2005.
- 14 1407 COMMISSAIRE OLIPHANT : 2005.
- 15 1408 M^{ne} MOORES : Oui.
- 16 1409 COMMISSAIRE OLIPHANT : Et la rupture
17 s'est produite bien des années plus tôt?
- 18 1410 M^{ne} MOORES : Oh oui, bien avant.
- 19 1411 COMMISSAIRE OLIPHANT : Et
20 évidemment -- Je ne devrais pas dire évidemment --
21 apparemment c'était pendant que M. Mulroney était
22 encore premier ministre du Canada?
- 23 1412 M^{ne} MOORES : C'est exact.
- 24 1413 COMMISSAIRE OLIPHANT : Cela se serait
25 donc produit quelque part entre 1984 et 1993.

- 1 1414 M^{me} MOORES : Oui, mais je crois que
2 c'était bien après 1984.
- 3 1415 COMMISSAIRE OLIPHANT : Bien.
4 Pourriez-vous m'aider un peu plus?
- 5 1416 M^{me} MOORES : Je ne peux vraiment pas.
6 Il m'est impossible de me rappeler exactement quand
7 cela s'est produit.
- 8 1417 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je comprends.
9 1418 Avons-nous des raisons, maître, de
10 retenir M^{me} Moores plus longtemps?
- 11 1419 Oh, maître Vickery, je suis désolé.
- 12 1420 M^e VICKERY : Il n'y a pas de quoi,
13 monsieur.
- 14 1421 J'ai quelques questions.
- 15 1422 COMMISSAIRE OLIPHANT : Bien.
- 16 EXAMINATION: ELIZABETH MOORES BY MR. VICKERY /
17 INTERROGATOIRE : ELIZABETH MOORES PAR Me VICKERY
- 18 1423 M^e VICKERY : Madame Moores, je me
19 nomme Paul Vickery. Je représente le procureur général
20 du Canada, et j'ai quelques questions pour vous.
- 21 1424 Vous avez dit que vous avez travaillé
22 pendant un certain temps pour GCI, l'entreprise de
23 votre époux.
- 24 1425 M^{me} MOORES : Oui.
- 25 1426 M^e VICKERY : Et j'imagine que pour

- 1 avoir travaillé là, vous vous êtes familiarisée avec
2 les principaux directeurs de l'entreprise, les
3 personnes qui étaient impliquées?
- 4 1427 M^{ne} MOORES : Oui.
- 5 1428 M^e VICKERY : Et votre mari, si je
6 comprends bien, était le président du conseil de GCI.
- 7 1429 Est-ce exact?
- 8 1430 M^{ne} MOORES : Oui.
- 9 1431 M^e VICKERY : Connaissez-vous bien
10 Gary Ouellet?
- 11 1432 M^{ne} MOORES : Oui.
- 12 1433 M^e VICKERY : Quel était son titre au
13 sein de la compagnie?
- 14 1434 M^{ne} MOORES : Je suis incapable de m'en
15 rappeler.
- 16 1435 M^e VICKERY : Si je vous disais qu'il
17 était, apparemment, vice-président et PDG, est-ce que
18 cela rafraîchit votre mémoire?
- 19 1436 M^{ne} MOORES : C'est bien possible.
- 20 1437 M^e VICKERY : Connaissez-vous aussi
21 Gerald Doucet?
- 22 1438 M^{ne} MOORES : Oui, je le connais.
- 23 1439 M^e VICKERY : Et Gerald Doucet,
24 était-il lui aussi un directeur de la compagnie?
- 25 1440 M^{ne} MOORES : Oui.

1 1441 M^e VICKERY : Vous avez dit, bien
2 entendu, que vous connaissiez Fred Doucet.

3 1442 M^{ne} MOORES : Oui.

4 1443 M^e VICKERY : Et Fred Doucet, était-il
5 aussi un directeur de la compagnie?

6 1444 M^{ne} MOORES : De GCI?

7 1445 M^e VICKERY : Oui.

8 1446 M^{ne} MOORES : Non.

9 1447 M^e VICKERY : Non?

10 1448 M^{ne} MOORES : Non.

11 1449 M^e VICKERY : Je vois.
12 1450 Fred Doucet avait-il quelque chose à
13 voir avec GCI, à votre connaissance?

14 1451 M^{ne} MOORES : Non.

15 1452 M^e VICKERY : Mais Gerald, oui.

16 1453 M^{ne} MOORES : Oui, c'est exact.

17 1454 M^e VICKERY : Maintenant, vous avez
18 aussi dit que vous étiez quelque peu au courant du fait
19 que GCI était impliquée dans le projet Bear Head.

20 1455 M^{ne} MOORES : Oui.

21 1456 M^e VICKERY : Pouvez-vous me dire --
22 Savez-vous si, plus précisément, Gary Ouellet était
23 impliqué dans le projet?

24 1457 M^{ne} MOORES : Je ne me souviens
25 vraiment pas.

- 1 1458 Je suis désolée, mais je ne me
2 souviens pas.
- 3 1459 M^e VICKERY : Vous souvenez-vous si
4 Gerald Doucet participait au projet?
- 5 1460 M^{me} MOORES : Je ne sais pas.
- 6 1461 M^e VICKERY : Vous souvenez-vous si qui
7 que ce soit d'autre à GCI, de ce que vous vous
8 rappelez, était impliqué dans le projet Bear Head?
- 9 1462 M^{me} MOORES : Je crois que M. Alford
10 l'était, et il a fini par aller travailler pour
11 Bear Head.
- 12 1463 M^e VICKERY : Vous voulez dire
13 Greg Alford?
- 14 1464 M^{me} MOORES : Oui.
- 15 1465 M^e VICKERY : Et Greg Alford était-il
16 aussi un directeur de GCI?
- 17 1466 M^{me} MOORES : Il était président à un
18 certain moment, mais il n'a jamais été directeur, si
19 vous voulez dire qu'il était associé.
- 20 1467 M^e VICKERY : Je vois. Il a été
21 président, toutefois, de GCI à un certain moment?
- 22 1468 M^{me} MOORES : Oui.
- 23 1469 M^e VICKERY : Et finalement il est allé
24 travailler pour l'entreprise que vous avez nommée?
- 25 1470 M^{me} MOORES : Il est allé travailler

- 1 pour Thyssen Bear Head, oui.
- 2 1471 M^e VICKERY : Thyssen Bear Head.
- 3 1472 M^{me} MOORES : Oui.
- 4 1473 M^e VICKERY : Était-ce au Canada ou à
- 5 son usine d'Allemagne?
- 6 1474 M^{me} MOORES : Au Canada, pour le projet
- 7 du Cap-Breton.
- 8 1475 M^e VICKERY : Je vois. Maintenant, vous
- 9 avez indiqué que vous connaissiez M. Schreiber, et je
- 10 crois que vous avez aussi parlé de sa femme?
- 11 1476 M^{me} MOORES : Oui.
- 12 1477 M^e VICKERY : Avez-vous également eu
- 13 l'occasion de faire connaissance avec M. Massmann,
- 14 Jürgen Massmann?
- 15 1478 M^{me} MOORES : Oui, je l'ai déjà
- 16 rencontré.
- 17 1479 M^e VICKERY : Et connaissiez-vous son
- 18 lien avec l'entreprise Thyssen?
- 19 1480 M^{me} MOORES : Oui.
- 20 1481 M^e VICKERY : Savez-vous quel poste il
- 21 occupait à Thyssen?
- 22 1482 M^{me} MOORES : Non, je ne sais pas.
- 23 1483 M^e VICKERY : Dans quel contexte
- 24 avez-vous rencontré M. Massmann?
- 25 1484 M^{me} MOORES : Dans le cadre d'activités

1 sociales.

2 1485 M^e VICKERY : Vous avez indiqué que

3 vous n'étiez pas impliquée sur le plan professionnel --

4 1486 M^{me} MOORES : Oui.

5 1487 M^e VICKERY : -- dans le projet

6 Bear Head. Pouvez-vous me dire si vous étiez présente à

7 une activité sociale durant laquelle il a été question

8 du projet Bear Head?

9 1488 M^{me} MOORES : C'est possible, mais

10 aucune dont je me souviens.

11 1489 M^e VICKERY : Je vois. Maintenant, vous

12 avez parlé à M^e Roitenberg des circonstances entourant

13 l'ouverture du compte à la Société de Banque Suisse,

14 connu sous le nom Devon.

15 1490 M^{me} MOORES : Oui.

16 1491 M^e VICKERY : Pouvez-vous me dire,

17 votre mari s'est-il rendu à Zurich spécialement pour

18 ouvrir ce compte?

19 1492 M^{me} MOORES : Je ne sais pas.

20 1493 Je ne crois pas, mais je ne sais pas.

21 1494 M^e VICKERY : Vous avez dit que vous

22 étiez à Zurich avec lui.

23 1495 M^{me} MOORES : Oui.

24 1496 M^e VICKERY : Vous souvenez-vous du but

25 de ce voyage?

- 1 1497 M^{ne} MOORES : Non, je ne m'en souviens
2 pas.
- 3 1498 M^e VICKERY : Vous souvenez-vous si
4 M. Schreiber était présent durant ce voyage?
- 5 1499 M^{ne} MOORES : Oui, je crois qu'il était
6 là.
- 7 1500 M^e VICKERY : Et vous souvenez-vous si
8 M. Alford était présent durant ce voyage?
- 9 1501 M^{ne} MOORES : Non, monsieur Alford --
10 il n'a jamais été là quand j'y étais.
- 11 1502 M^e VICKERY : Avez-vous déjà rencontré
12 un certain M. Pelossi?
- 13 1503 M^{ne} MOORES : Très brièvement.
- 14 1504 M^e VICKERY : Et est-ce que vous l'avez
15 rencontré durant votre voyage à Zurich?
- 16 1505 M^{ne} MOORES : Probablement, oui.
- 17 1506 Je ne crois pas l'avoir déjà
18 rencontré ici, je crois que c'était en Allemagne.
- 19 1507 M^e VICKERY : En Allemagne?
- 20 1508 M^{ne} MOORES : Oui, je crois.
- 21 1509 M^e VICKERY : Pendant votre voyage à
22 Zurich vous croyez?
- 23 1510 M^{ne} MOORES : C'est fort possible.
- 24 1511 M^e VICKERY : Maintenant, vous avez
25 déclaré que vous et votre mari aviez tous deux des

- 1 comptes en banque. Je présume que ces comptes étaient
2 avec la Société de Banque Suisse où le compte Devon a
3 été ouvert.
- 4 1512 M^{me} MOORES : C'est exact.
- 5 1513 M^e VICKERY : Pouvez-vous nous dire, le
6 compte de votre mari portait-il un nom différent du
7 vôtre?
- 8 1514 M^{me} MOORES : Je ne crois pas.
- 9 1515 M^e VICKERY : Puis-je vous demander de
10 vous rendre à l'onglet n° 6 du cahier que M^e Roitenberg
11 vous a remis?
- 12 1516 M^{me} MOORES : Oui.
- 13 1517 Onglet 6?
- 14 1518 M^e VICKERY : Désolé, l'onglet 5.
- 15 1519 À l'onglet 5, vous trouvez
16 deux cartes d'affaires.
- 17 1520 Tout d'abord, pouvez-vous me dire si
18 celles-ci viennent de vous ou de quelqu'un d'autre?
- 19 1521 M^{me} MOORES : Non, elles ne viennent
20 pas de moi.
- 21 1522 M^e VICKERY : Il y a une référence sur
22 la carte d'affaires de M. Paul Schnyder à un numéro,
23 « 34117 Devon » --
- 24 1523 M^{me} MOORES : C'est exact.
- 25 1524 M^e VICKERY : -- et je présume que

1 ceci fait référence au compte auquel vous avez fait
2 référence comme étant le compte Devon.

3 1525 M^{ne} MOORES : Je crois que oui. Je ne
4 suis pas certaine du numéro, mais je crois bien que
5 oui.

6 1526 M^e VICKERY : Et si vous revenez à
7 l'onglet 4, à la demande d'ouverture du compte Devon --

8 1527 M^{ne} MOORES : Oui.

9 1528 M^e VICKERY : -- Il y a un numéro de
10 référence dans le coin supérieur droit.

11 1529 M^{ne} MOORES : Oui, 34117.

12 1530 M^e VICKERY : Et il s'agit, bien
13 entendu, du même numéro --

14 1531 M^{ne} MOORES : Oui, c'est bien ça.

15 1532 M^e VICKERY : -- que celui inscrit sur
16 la carte d'affaires.

17 1533 M^{ne} MOORES : Exactement.

18 1534 M^e VICKERY : Au-dessus de ce numéro,
19 il y a un autre numéro. Ce numéro est 34107.

20 1535 M^{ne} MOORES : Oui.

21 1536 M^e VICKERY : Pourrait-il s'agir du
22 numéro de compte de votre mari?

23 1537 M^{ne} MOORES : Oui.

24 1538 M^e VICKERY : Pouvez-vous me dire, vous
25 souvenez-vous de M. Paul Schnyder?

- 1 1539 M^{ne} MOORES : Ce nom me dit quelque
2 chose. Je suppose que je l'ai déjà rencontré, mais je
3 ne sais pas.
- 4 1540 M^e VICKERY : Est-il possible que ce
5 soit le représentant de la banque avec qui vous avez
6 fait affaire?
- 7 1541 M^{ne} MOORES : Oui, c'est bien possible.
- 8 1542 M^e VICKERY : Vous avez dit, je crois,
9 qu'il n'y a jamais eu que 500 \$ dans le compte Devon.
10 Avez-vous une quelconque idée des montants d'argent
11 ayant été déposés dans l'autre compte, le compte
12 n° 34107?
- 13 1543 M^{ne} MOORES : Non.
- 14 1544 M^e VICKERY : Vous avez indiqué que
15 votre mari avait fermé le compte Devon. Savez-vous s'il
16 a dû se rendre en Suisse pour fermer ce compte?
- 17 1545 M^{ne} MOORES : Oh, je suis désolée, je
18 n'ai pas compris le début de votre question.
- 19 1546 M^e VICKERY : Oh, pardonnez-moi, je
20 vais répéter.
- 21 1547 Je crois que vous avez dit que
22 M. Moores avait finalement fermé le compte Devon.
- 23 1548 M^{ne} MOORES : Oh, oui.
- 24 1549 M^e VICKERY : Je voulais savoir s'il a
25 dû se rendre à Zurich pour le faire.

- 1 1550 M^{ne} MOORES : Je ne me souviens pas.
- 2 1551 M^e VICKERY : Savez-vous si vous aviez
3 l'habitude de recevoir des relevés bancaires?
- 4 1552 M^{ne} MOORES : Je ne crois pas.
- 5 1553 M^e VICKERY : Maintenant, j'aimerais
6 parler brièvement de la facture et de la copie du
7 chèque qui se trouvent à l'onglet 6. Vous avez indiqué
8 que vous partagiez le même papier à en-tête que votre
9 mari.
- 10 1554 M^{ne} MOORES : Oui.
- 11 1555 M^e VICKERY : Si vous regardez la
12 photocopie plutôt mauvaise que nous avons ici,
13 pouvez-vous me dire s'il s'agit de votre papier à
14 en-tête?
- 15 1556 M^{ne} MOORES : Oui, ça l'est.
- 16 1557 M^e VICKERY : Vous avez dit que vous ne
17 saviez pas grand-chose à propos de Bitucan. Savez-vous
18 quelque chose à propos de Bitucan?
- 19 1558 M^{ne} MOORES : Maintenant, oui, parce
20 que lorsqu'on m'a posé des questions à ce sujet, je ne
21 me souvenais pas du nom, mais un de mes amis -- je suis
22 complètement nulle en informatique, et un de mes amis
23 est allé et l'a googlé, ou je ne sais trop quoi, et
24 c'est comme ça que j'ai appris ce qu'était Bitucan.
- 25 1559 M^e VICKERY : Et qu'est-ce que vous

1 avez trouvé à ce sujet?

2 1560 M^{me} MOORES : Eh bien, je ne suis même
3 pas certaine de ce que j'ai trouvé, mais il s'agissait
4 de toute évidence d'une société de portefeuille à
5 laquelle M. Schreiber était relié.

6 1561 M^e VICKERY : Vous souvenez-vous avoir
7 discuté avec votre mari, ou avec qui que ce soit
8 d'autre, à peu près à la même période, c'est-à-dire à
9 l'automne 1988, de la signature d'une entente de
10 principe concernant le projet Bear Head?

11 1562 M^{me} MOORES : Non, je ne me souviens
12 pas d'avoir eu une telle discussion.

13 1563 M^e VICKERY : Le paiement qui a été
14 fait, par chèque semble-t-il, par Bitucan Holdings
15 était apparemment d'un montant de 90 000 \$. Cela
16 représentait-il un montant particulièrement important
17 pour vous et votre mari à cette époque?

18 1564 M^{me} MOORES : Eh bien, je ne
19 connaissais rien des finances de GCI à l'époque, donc
20 je ne sais pas. Pour moi, il s'agit d'une somme
21 d'argent importante, je dis bien pour moi.

22 1565 M^e VICKERY : Savez-vous pourquoi votre
23 mari aurait facturé Bitucan sur un papier à lettre
24 portant votre en-tête conjoint, plutôt que de passer
25 par son entreprise, GCI?

- 1 1566 M^{ne} MOORES : Non, je ne sais pas.
- 2 1567 M^e VICKERY : Puis-je vous demander,
3 avant de terminer, de vous rendre, je crois, au dernier
4 document de votre cahier -- bien que ce soit peut-être
5 un document séparé.
- 6 1568 Le greffier vous apporte une copie du
7 document.
- 8 1569 M^{ne} MOORES : Merci.
- 9 1570 M^e VICKERY : Si vous regardez ce
10 document, vous verrez qu'il contient une série de
11 factures et de chèques émis par Bitucan Holdings.
- 12 1571 M^{ne} MOORES : Oui.
- 13 1572 M^e VICKERY : J'aimerais d'abord
14 attirer votre attention sur le fait que chacun de ces
15 chèques est daté du 15 novembre 1988, c'est-à-dire le
16 même jour que le chèque fait à l'ordre de votre mari.
- 17 1573 M^{ne} MOORES : Oui, c'est ce que je
18 vois.
- 19 1574 M^e VICKERY : Et il semble y avoir, au
20 tout début, une facture faite à Bitucan par GCI, datée
21 du 10 novembre, et dont le montant est de 250 000 \$.
- 22 1575 La voyez-vous?
- 23 1576 M^{ne} MOORES : C'est exact.
- 24 1577 M^e VICKERY : Et le chèque
25 correspondant émis par Bitucan?

1 1578 M^{ne} MOORES : Oui.

2 1579 M^e VICKERY : Et sur la deuxième page
3 se trouve une autre copie de la facture de 90 000 \$
4 faite au nom de Frank et Beth Moores --

5 1580 M^{ne} MOORES : Oui.

6 1581 M^e VICKERY : -- avec le chèque
7 correspondant.

8 1582 M^{ne} MOORES : C'est exact.

9 1583 M^e VICKERY : Et sur la troisième page,
10 vous trouvez une facture de Lemoine Consultants Inc.,
11 elle aussi au montant de 90 000 \$.

12 1584 M^{ne} MOORES : C'est exact.

13 1585 M^e VICKERY : Et un chèque daté du
14 15 novembre 1988.

15 1586 M^{ne} MOORES : Oui.

16 1587 M^e VICKERY : Savez-vous qui faisait
17 partie de Lemoine Holdings?

18 1588 M^{ne} MOORES : Non.

19 1589 M^e VICKERY : Et si je vous disais que
20 cette entreprise appartenait à Gary Ouellet, cela vous
21 aiderait-il à vous rappeler?

22 1590 M^{ne} MOORES : Je ne me souviens pas.

23 1591 M^e VICKERY : Merci.

24 1592 Si vous tournez à la page suivante,
25 vous trouvez une facture relative à des services rendus

- 1 par Gerald Doucet, et datée du 2 novembre 1988.
- 2 1593 M^{ne} MOORES : Oui.
- 3 1594 M^e VICKERY : Et un chèque émis par
4 Bitucan Holdings en date du 15 novembre 1988, à l'ordre
5 de Doucet et Associés, au montant de 90 000 \$?
- 6 1595 M^{ne} MOORES : C'est exact.
- 7 1596 M^e VICKERY : Et, finalement, à la
8 dernière page, se trouve un chèque fait par Fred Doucet
9 Consulting International, daté du 2 novembre 1988, et
10 un chèque correspondant à cette entité au montant de
11 90 000 \$, et daté du 15 novembre 1988.
- 12 1597 M^{ne} MOORES : C'est exact.
- 13 1598 M^e VICKERY : Vous souvenez-vous
14 d'avoir eu une quelconque discussion avec votre mari
15 concernant un événement important ayant généré une
16 somme considérable d'argent versée par Bitucan Holdings
17 à différents directeurs de GCI, et à GCI elle-même, à
18 l'automne 1988?
- 19 1599 M^{ne} MOORES : Non, monsieur, je ne m'en
20 souviens pas.
- 21 1600 M^e VICKERY : Merci.
- 22 1601 Monsieur le commissaire, j'aimerais
23 que ce dernier document soit consigné au dossier. Je
24 crois que ce sera la pièce P-5.
- 25 1602 COMMISSAIRE OLIPHANT : Avant de

1 procéder, je voudrais d'abord demander l'approbation
2 des avocats.

3 1603 M^e Pratte...?

4 1604 M^e PRATTE : Même si nous venons tout
5 juste de l'avoir, nous n'avons pas d'objection,
6 monsieur.

7 1605 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci. Mon ami
8 est très gentil.

9 1606 M^e Houston...?

10 1607 M^e HOUSTON : Pas d'objection,
11 monsieur.

12 1608 COMMISSAIRE OLIPHANT : M^e Auger...?

13 1609 M^e AUGER : Aucune objection.

14 1610 M^e ROITENBERG : Aucune objection.

15 1611 COMMISSAIRE OLIPHANT : Les documents,
16 donc, auxquels vient tout juste de faire référence
17 M^e Vickery dans un cahier intitulé « Documents for
18 Ms Beth Moores' Examination » (Documents relatifs à
19 l'interrogatoire de M^{me} Beth Moores), seront consignés
20 au dossier et constitueront la pièce P-5.

21 PIÈCE N^o P-5 : Cahier intitulé
22 « Documents for Ms Beth Moores'
23 Examination » (Documents
24 relatifs à l'interrogatoire de
25 M^{me} Beth Moores)

1 1612 M^e VICKERY : Merci, monsieur le
2 commissaire. Je n'ai pas d'autres questions pour le
3 témoin.

4 1613 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci.

5 1614 Merci, madame Moores.

6 1615 Maître Roitenberg, y a-t-il un
7 empêchement -- je pense n'avoir oublié personne -- à ce
8 que je permette maintenant à M^{me} Moores de se retirer?

9 1616 M^e ROITENBERG : Je n'en vois aucun,
10 monsieur le commissaire.

11 1617 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci.

12 1618 Madame Moores, je veux, au nom de la
13 Commission, vous remercier pour votre présence ici
14 aujourd'hui et pour le témoignage que vous nous avez
15 livré. J'apprécie énormément votre aide. Merci.

16 1619 M^e ROITENBERG : Monsieur le
17 commissaire, avant de commencer l'interrogatoire de
18 Madame Moores, notre témoin suivant n'était pas encore
19 arrivé. Maintenant il est ici. Je me demandais s'il
20 serait possible de suspendre l'audience 10 minutes pour
21 que je puisse m'entretenir avec lui avant de commencer.

22 1620 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui, c'est
23 parfait.

24 -- Upon recessing at 1:35 p.m. / Suspension à 13 h 35
25 -- Upon resuming at 1:57 p.m. / Reprise à 13 h 57

1 1621 COMMISSAIRE OLIPHANT :
2 Maître Roitenberg...?
3 1622 LE GREFFIER : Please be seated.
4 Veuillez vous asseoir.
5 1623 COMMISSAIRE OLIPHANT : Bon
6 après-midi.
7 1624 Maître...?
8 1625 M^e ROITENBERG : Merci, monsieur le
9 commissaire.
10 1626 Nous entendrons maintenant
11 Derek Burney. Je vais demander à M. Brisson de bien
12 vouloir assermenter M. Burney.
13 SWORN: DEREK H. BURNEY /
14 ASSERMENTÉ : DEREK H. BURNEY
15 1627 COMMISSAIRE OLIPHANT : Bienvenue,
16 monsieur Burney.
17 1628 M. BURNEY : Merci.
18 EXAMINATION: DEREK H. BURNEY BY MR. ROITENBERG /
19 INTERROGATOIRE : DEREK H. BURNEY PAR M^e ROITENBERG
20 1629 M^e ROITENBERG : Bon après-midi,
21 monsieur.
22 1630 M. BURNEY : Bon après-midi.
23 1631 M^e ROITENBERG : Je vous remercie
24 d'être avec nous aujourd'hui.
25 1632 Je comprends, monsieur, que vous avez

- 1 été chef de cabinet pour le très honorable
2 Brian Mulroney, de février 1987 à janvier 1989.
- 3 1633 Est-ce exact?
- 4 1634 M. BURNEY : C'est exact.
- 5 1635 M^e ROITENBERG : Et en tout, vous avez
6 travaillé environ 30 ans dans la fonction publique.
- 7 1636 C'est bien cela?
- 8 1637 M. BURNEY : Oui.
- 9 1638 M^e ROITENBERG : Vous avez occupé
10 différents postes aux Affaires extérieures avant de
11 devenir chef du Cabinet du premier ministre?
- 12 1639 M. BURNEY : Et après.
- 13 1640 M^e ROITENBERG : Et après.
- 14 1641 M. BURNEY : Oui.
- 15 1642 M^e ROITENBERG : Y compris un certain
16 temps comme ambassadeur du Canada aux États-Unis.
- 17 1643 Est-ce exact?
- 18 1644 M. BURNEY : Et en Corée avant cela.
- 19 1645 M^e ROITENBERG : Et en Corée.
- 20 1646 Je comprends qu'au début de
21 l'année 1987, vous avez reçu un appel qui,
22 indirectement, vous amène ici aujourd'hui.
- 23 --- Laughter / Rires
- 24 1647 M. BURNEY : Oui.
- 25 1648 M^e ROITENBERG : Pouvez-vous parler de

1 cet appel au commissaire, s'il vous plaît?

2 1649 M. BURNEY : Eh bien, j'ai reçu un
3 appel pendant que je faisais une visite d'inspection à
4 notre consulat général de Los Angeles, et c'était le
5 premier ministre. Je vais vous épargner les détails de
6 l'histoire, mais le but de cet appel téléphonique était
7 de me demander ce que je pensais des changements qui
8 s'étaient produits à la Maison-Blanche la fin de
9 semaine précédente, alors que le chef de cabinet avait
10 démissionné et avait été remplacé. Et après avoir donné
11 mon opinion sur le bien-fondé de ce changement, il m'a
12 demandé « Qu'est-ce que tu dirais de devenir mon chef
13 de cabinet? », comme ça, au bout du fil.

14 1650 Inutile de dire que j'ai été pris au
15 dépourvu, parce que j'ai eu le réflexe de répondre « Eh
16 bien, je ne suis pas un homme politique, monsieur le
17 premier ministre, je suis un bureaucrate. » Et il m'a
18 répondu -- je ne sais pas jusqu'à quel point vous
19 voulez que je raconte cette histoire, mais sa réponse a
20 été « C'est moi l'homme politique, j'ai besoin de
21 quelqu'un pour organiser mon cabinet. Je veux pouvoir
22 me concentrer sur les questions importantes de l'heure,
23 le libre-échange, la réforme fiscale, la politique de
24 défense. Tu connais ces questions, et tu peux m'aider.
25 Je ne veux plus être distrait par le thon avarié. »

1 1651 Vous ne vous souvenez peut-être pas
2 du scandale du thon avarié, mais disons que pendant un
3 certain temps, il a été plus qu'une distraction pour le
4 gouvernement.

5 1652 Donc, pour faire une histoire courte,
6 je suis devenu chef de cabinet. J'avais un chef de
7 cabinet adjoint qui agissait comme agent de liaison
8 avec les politiciens du parti, par opposition au
9 gouvernement comme tel, ce qui me permettait de me
10 concentrer sur l'organisation de son cabinet.

11 1653 M^e ROITENBERG : Je présume que, dans
12 une certaine mesure, vous avez eu dès le début à faire
13 une certaine réorganisation?

14 1654 M. BURNEY : Oui, bien entendu. En bon
15 bureaucrate que j'étais, j'ai mené une étude sur le
16 cabinet et présenté mon rapport au premier ministre
17 après environ 10 jours, et l'ai prévenu qu'il ne serait
18 probablement pas à l'aise avec certains des changements
19 que je recommandais parce que cela touchait des
20 personnes qui étaient très proches de lui,
21 premièrement, et deuxièmement, que j'allais, dans une
22 certaine mesure, contrôler son emploi du temps, son
23 message et ses efforts, et qu'il devait être à l'aise
24 avec tout cela, sinon ça ne marcherait pas.

25 1655 Il n'a même pas ouvert mon petit

1 cahier d'information, il m'a tout simplement dit « Fais
2 ce que tu crois nécessaire pour organiser ce bureau »,
3 et c'est comme ça que tout a commencé.

4 1656 M^e ROITENBERG : Outre l'organisation
5 efficace du bureau, pouvez-vous expliquer quelles
6 étaient les principales caractéristiques de votre rôle
7 en tant que chef de cabinet du premier ministre?

8 1657 M. BURNEY : J'ai combien de temps
9 pour répondre?

10 1658 M^e ROITENBERG : J'aurais dû dire,
11 pouvez-vous expliquer brièvement --

12 1659 M. BURNEY : Oui, d'accord, je vais
13 essayer.

14 1660 COMMISSAIRE OLIPHANT : Nous avons
15 jusqu'au 31 décembre, mais ne prenez pas jusque-là,
16 d'accord.

17 1661 M. BURNEY : Lisez mon livre.

18 --- Laughter / Rires

19 1662 M. BURNEY : Eh bien, je crois que ma
20 principale tâche était de faire ce qu'il m'avait
21 demandé de faire, c'est-à-dire d'organiser son emploi
22 du temps et son message de manière à ce qu'il soit
23 davantage axé sur les grandes questions d'actualité
24 plutôt que sur les questions de moindre importance.
25 Pour ce faire, une grande partie du travail du chef de

1 cabinet et du Cabinet du premier ministre est de faire
2 preuve de beaucoup de franchise, de maintenir
3 l'harmonie au sein de la famille, d'essayer de
4 concilier les opinions divergentes à l'intérieur du
5 caucus sur des questions diverses, et d'essayer
6 d'atténuer les points de vue divergents des ministres
7 sur des questions bien précises. En d'autres mots, il
8 s'agit de libérer le premier ministre du fardeau de
9 résoudre les conflits.

10 1663 Le Cabinet du premier ministre est en
11 tout temps un bureau de gestion des crises, parce qu'il
12 arrive toujours quelque chose que vous ne pouvez pas
13 contrôler, et votre instinct doit vous aider à garder
14 le contrôle sur les questions de l'heure sur lesquelles
15 vous n'avez pas pu vous pencher parce que vous étiez
16 occupé à travailler au programme du gouvernement.

17 1664 Donc, je crois que le rôle principal
18 que j'ai joué a certainement été de mettre davantage
19 l'accent sur les activités, de donner plus de cohérence
20 à ce qu'essayait d'accomplir le premier ministre
21 concernant ses initiatives, son message et son emploi
22 du temps, et surtout, d'éviter que le CPM ne fasse
23 parler de lui dans les médias, comme c'était
24 régulièrement le cas avant mon arrivée. C'est en partie
25 ce que je faisais.

1 1665 M^e ROITENBERG : Maintenant, il va
2 certainement y avoir des frictions et des divergences
3 d'opinions au sein du caucus concernant le projet
4 Bear Head et nous allons parler de tout cela en temps
5 voulu, mais j'aimerais commencer par demander que le
6 recueil de documents qui se trouve devant vous soit
7 ajouté au dossier. Il compte environ 13 onglets --

8 1666 M. BURNEY : Oui.

9 1667 M^e ROITENBERG : -- et je vais
10 demander qu'il soit versé au dossier comme pièce P-6.

11 1668 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je comprends,
12 maître, que le Recueil de documents est accueilli par
13 consentement.

14 1669 Des objections? Très bien.

15 1670 Le Recueil de documents pour
16 M. Burney sera donc ajouté au dossier et consigné en
17 tant que pièce P-6.

18 PIÈCE n° P-6 Recueil de
19 documents à l'appui du
20 témoignage de M. Derek H. Burney

21 1671 M^e ROITENBERG : Merci, monsieur.

22 1672 Je vous demanderais de passer à
23 l'onglet 2 du cahier; nous y voyons une lettre qui vous
24 est adressée, de la part du sénateur Lowell Murray; il
25 semble s'agir d'un compte rendu sur l'état du projet

- 1 Bear Head.
- 2 1673 Vous avez pu prendre connaissance de
3 cette lettre, je pense?
- 4 1674 M. BURNEY: Oui.
- 5 1675 M^e ROITENBERG : Il est question, du
6 moins dans la première lettre -- car il y a plusieurs
7 lettres -- du développement économique au Cap-Breton,
8 qui résulterait du projet Bear Head.
- 9 1676 En fait, à la page 2 de la
10 première lettre, il est dit que la proposition de
11 Thyssen :
- 12 « ...pourrait grandement
13 contribuer au développement
14 économique de la région de
15 Cap-Breton ». [Traduction du
16 texte lu]
- 17 1677 Il y est ensuite question d'agir avec
18 prudence de façon à ne pas établir de précédent ou le
19 précédent peu souhaitable qui serait établi si Thyssen
20 demandait d'obtenir un marché prescrit pour l'achat
21 d'un certain véhicule blindé léger.
- 22 1678 Seriez-vous d'accord avec
23 l'interprétation que j'ai faite de certains aspects de
24 cette lettre?
- 25 1679 M. BURNEY : Oui. Mais je dirais, si

1 vous me permettez, maître, que le souvenir que j'ai de
2 ce qui se passait à l'époque et que ce que je retiens
3 de ces documents après les avoir lus sont deux choses
4 différentes. C'est pourquoi je pense qu'il est
5 important que vous compreniez, et que le commissaire
6 comprenne, que les documents que vous avez fournis ont
7 de toute évidence ramené des choses à la surface, dont
8 j'avais perdu le souvenir après plus de 21 ans. C'est
9 la seule réserve que je ferais.

10 1680 De plus, je ne vois pas de signature
11 sur la lettre; alors, je ne suis pas en mesure de dire
12 si c'est un original que j'ai effectivement reçu. Des
13 tas de lettres circulent au gouvernement, et je ne dis
14 pas ça pour ergoter. Mais la teneur de cette lettre me
15 dit quelque chose.

16 1681 M^e ROITENBERG : Non, et ce que vous
17 dites est juste, et m'amène à vous parler de la
18 deuxième lettre, qui est signée.

19 1682 COMMISSAIRE OLIPHANT : Avant d'aller
20 plus loin -- vous m'excuserez, maître Roitenberg.

21 1683 Vous avez noté que la lettre n'est
22 pas signée.

23 1684 Cette lettre porte-t-elle une date?

24 1685 M. BURNEY : La mienne n'en porte pas,
25 monsieur.

1 1686 COMMISSAIRE OLIPHANT : Non.

2 1687 M^e ROITENBERG : Il n'y en a pas.

3 1688 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord.

4 1689 Donc, vous ne savez pas si --

5 1690 M. BURNEY : Non, et je ne sais pas --

6 comme je dis, des lettres sont souvent rédigées, sans

7 nécessairement être envoyées.

8 1691 M^e ROITENBERG : Comme je le disais, la

9 lettre suivante porte une indication montrant qu'elle a

10 déjà été signée à la première page, mais il n'y a pas

11 de signature à proprement parler, sur la lettre même.

12 1692 J'allais vous dire que la

13 première lettre, ou à tout le moins une bonne partie du

14 contenu de la première lettre, semble être reprise dans

15 la deuxième, ce qui donne à penser que la première

16 était peut-être une ébauche de la deuxième.

17 1693 M. BURNEY : En effet.

18 1694 M^e ROITENBERG : Si vous allez à la

19 deuxième page de cette deuxième lettre puis à la

20 troisième, on semble dire dans cette lettre qui vous

21 est adressée que l'une des choses qu'il serait possible

22 de faire serait d'inciter d'une certaine manière

23 Thyssen à ne pas demander un marché prescrit et à

24 éviter de mettre l'accent sur les approvisionnements

25 militaires, tout en maintenant le dialogue ouvert sur

1 le projet dans son ensemble.

2 1695 M. BURNEY : C'est exact.

3 1696 M^e ROITENBERG : J'aimerais que vous me
4 disiez si ces observations et suggestions allaient dans
5 le sens de ce que vous considérez être la bonne façon
6 de mener le projet, à cette étape?

7 1697 M. BURNEY : Oui, je le pense.

8 1698 M^e ROITENBERG : Pour l'essentiel,
9 est-ce la façon dont vous entendiez traiter le dossier
10 du projet Bear Head à cette étape du processus, et de
11 traiter avec la compagnie, c'est-à-dire de leur
12 suggérer de ne pas demander un marché prescrit, de ne
13 pas consentir à un marché prescrit et de maintenir le
14 dialogue, le temps de voir quelle direction prendraient
15 les choses?

16 1699 Ai-je bien saisi?

17 1700 M. BURNEY : Tout à fait. À l'époque,
18 des ministres étaient très favorables -- ce n'était pas
19 réellement un projet, mais plutôt un concept, à
20 l'époque. Donc, nous avons des ministres qui y étaient
21 très favorables, entre autres le ministre de l'APECA et
22 le ministre responsable au niveau politique pour la
23 Nouvelle-Écosse, ce qui n'est guère surprenant, et il y
24 avait un ministère, le ministère de la Défense
25 nationale, qui avait exprimé de très fortes réserves,

1 étant donné qu'à une étape antérieure, il semblait
2 qu'on se dirigeait vers un marché prescrit ou vers un
3 engagement à acheter, d'une manière qui était plus
4 explicite que le gouvernement était disposé à le
5 reconnaître à l'époque.

6 1701 M^e ROITENBERG : Y avait-il -- comme
7 vous avez dit que c'était le cas -- des divergences
8 d'opinions au sein du caucus, quant au sort de ce
9 projet?

10 1702 Y avait-il des divergences d'opinions
11 qui commençaient à transparaître, d'un point de vue
12 régional également?

13 1703 M. BURNEY : Eh bien, je pense que la
14 réponse à cette question serait oui, car il y avait un
15 fort -- une forte volonté d'attirer le projet dans la
16 région de l'Atlantique. Le ministre de l'APECA et le
17 ministre responsable de la Nouvelle-Écosse étaient tous
18 deux de la région de l'Atlantique. Le ministre de la
19 Défense nationale provenait de l'Ontario et l'usine qui
20 fournissait de l'équipement similaire et qui existait
21 déjà au Canada se trouvait en Ontario, alors je pense
22 qu'il serait juste de supposer que les ministres ont
23 plutôt tendance à défendre la région d'où ils viennent.

24 1704 M^e ROITENBERG : Passons maintenant à
25 l'onglet 4 du cahier; on y trouve une note disant

1 « Note de service adressée à M. D. Burney », de la part
2 de M. Elcock, du Cabinet du premier ministre, si je
3 comprends bien.

4 1705 M. BURNEY : Non, du BCP.

5 1706 M^e ROITENBERG : Pardonnez-moi, du
6 Bureau du Conseil privé, en effet.

7 1707 M. BURNEY : Oui.

8 1708 M^e ROITENBERG : On peut y lire, au bas
9 de la page 1 :

10 « Même si ce n'est pas à
11 strictement parler une question
12 juridique, il y aurait peut-être
13 lieu que vous envisagiez aussi
14 les conséquences possibles d'un
15 examen du document par le
16 vérificateur général. »

17 [Traduction du texte lu]

18 1709 Je peux m'arrêter là.

19 1710 Le document en question est l'entente
20 de principe.

21 1711 Vous êtes d'accord avec moi?

22 1712 M. BURNEY : Oui.

23 1713 M^e ROITENBERG : Bon.

24 1714 M. BURNEY : Parce que c'est bien ce
25 qui est dit dès le début.

- 1 « Vous m'avez demandé d'examiner
2 l'entente de principe
3 proposée. » [Traduction du texte
4 lu]
- 5 1715 M^e ROITENBERG : Oui.
- 6 « Il sera préoccupé aussi par la
7 question du pouvoir des
8 ministres de conclure l'entente
9 proposée, étant donné qu'il n'y
10 a probablement pas de "piste de
11 vérification" ou que la piste de
12 vérification est inhabituelle,
13 compte tenu du cheminement de
14 cette proposition. » [Traduction
15 du texte lu]
- 16 1716 Bon, je m'arrête ici.
- 17 1717 Pouvez-vous nous donner une idée de
18 ce que serait une piste de vérification dans ce
19 contexte?
- 20 1718 M. BURNEY : Bien, ça vient du BCP.
21 C'est l'organisme prestigieux, entre tous, au
22 gouvernement. C'est le ministère du premier ministre,
23 je vous le rappelle --
- 24 1719 M^e ROITENBERG : Oui.
- 25 1720 M. BURNEY : -- le secrétariat du

1 Cabinet, alors je suppose que Ward Elcock était
2 l'avocat-conseil du BCP; je suppose qu'il veut dire,
3 par piste de vérification, qu'il n'existe pas de compte
4 rendu de délibération du Cabinet, de discussions en
5 comité du Cabinet à ce sujet, et je suppose que c'est
6 ce qu'il veut dire, qu'il n'y a pas de compte rendu
7 indiquant que le Cabinet en a discuté, et pourtant, on
8 présente la chose comme un engagement possible que
9 prendrait le gouvernement.

10 1721 M^e ROITENBERG : D'accord.

11 1722 M. BURNEY : C'est mon interprétation.

12 1723 Il arrive parfois, comme vous le
13 savez, que l'on ait recours à du jargon juridique pour
14 communiquer bien des messages.

15 1724 M^e ROITENBERG : Absolument. Si je puis
16 me permettre de transposer --
17 -- Off microphone / Sans microphone

18 1725 M. BURNEY : Touché!

19 1726 M^e ROITENBERG : Pour dire les choses
20 simplement, il semble que certains se sont inquiétés de
21 savoir si ce projet était mené, comme qui dirait, dans
22 les règles.

23 1727 M. BURNEY : Je n'irais peut-être pas
24 aussi loin, mais je pense pouvoir vous dire qu'une
25 partie de mon travail consistait à m'occuper de ce

1 genre de questions, et à travailler en étroite
2 collaboration avec le BCP pour faire en sorte que le
3 processus que nous suivions, et encore moins la
4 décision vers laquelle nous nous acheminions, ne
5 soulève aucune question.

6 1728 Alors il n'aurait pas été inhabituel
7 de ma part de soumettre une entente de principe au BCP
8 pour obtenir un avis, et il ne serait pas inhabituel
9 pour le BCP de demander un avis au ministère de la
10 Justice, et comme vous le savez, ces deux choses se
11 sont produites dans la présente affaire --

12 1729 M^e ROITENBERG : Oui.

13 1730 M. BURNEY : -- dans les deux cas,
14 cela a soulevé des inquiétudes, et s'est traduit, dans
15 les deux cas également, par des changements au
16 protocole.

17 1731 M^e ROITENBERG : En somme, il
18 s'agissait de vérifier ce qui était fait pour
19 déterminer si les personnes qui devaient s'assurer de
20 la conformité du processus --

21 1732 M. BURNEY : Avaient des difficultés.

22 1733 M^e ROITENBERG : -- si des mises en
23 garde ont été faites

24 1734 M. BURNEY : Si des problèmes se
25 posaient, pour être précis.

- 1 1735 M^e ROITENBERG : Je vois.
- 2 1736 À l'onglet 5, nous avons une note de
3 service adressée à Don McPhail de l'APECA, de la part
4 de Paul Bernier, du bureau de l'APECA à Ottawa. Il y a
5 ici une référence à une demande que vous avez adressée
6 à Paul Tellier, qui était alors greffier du Conseil
7 privé, si je ne m'abuse, pour que l'on procède d'une
8 façon particulière, à savoir que si l'entente de
9 principe ne prévoyait aucun engagement important de la
10 part du gouvernement, le ministre pourrait alors la
11 signer ou, s'il n'y avait pas de formulation
12 juridiquement contraignante dans l'entente, qu'on la
13 modifie de façon à ce qu'elle n'ait aucun effet
14 contraignant, et que le ministre la signe.
- 15 1737 M. BURNEY : Oui. C'est exact.
- 16 1738 M^e ROITENBERG : Est-ce que j'ai bien
17 interprété la demande que vous vous rappelez avoir
18 soumise à M. Tellier?
- 19 1739 M. BURNEY : Je ne me rappelle pas
20 avoir formulé de demande, mais c'est certainement de
21 cette façon que j'aurais agi.
- 22 1740 M^e ROITENBERG : Alors, très
23 précisément, vous ne vous souvenez pas de la demande,
24 mais, en y repensant, c'est bien quelque chose qui
25 correspondrait à la façon dont vous traitiez ce

1 dossier?

2 1741 M. BURNEY : Et d'autres dossiers,
3 oui.

4 1742 M^e ROITENBERG : D'autre part, à
5 l'onglet 6, se trouve une note de service adressée à
6 Lowell Murray par M. McPhail et ce dernier, page 1, dit
7 que Derek Burney lui a demandé de modifier, si
8 nécessaire, l'entente de principe, en attendant l'avis
9 juridique du ministère de la Justice, de façon à
10 s'assurer qu'aucun engagement important de la part du
11 gouvernement ne découle de la signature de l'EP.

12 1743 Ici encore, cela concorderait avec le
13 souvenir que vous avez de la façon dont vous traitiez
14 le dossier, même si vous ne vous souvenez pas
15 précisément avoir donné ces instructions à M. McPhail?

16 1744 M. BURNEY : C'est exact.

17 1745 M^e ROITENBERG : À la page 2 de ce
18 document, à l'avant-dernier paragraphe -- nous avons
19 encore une note de service de M. McPhail adressée au
20 sénateur Murray, dans laquelle il est dit :

21 « Vous devez savoir que même si
22 ceci ne résulte pas de la séance
23 du 27 juillet concernant Thyssen
24 présidée par M. Mazankowski, le
25 Bureau du Conseil privé, dans le

1 but d'assurer le respect de la
2 loi, demande instamment que le
3 projet Thyssen soit examiné par
4 le Cabinet. » [Traduction du
5 texte lu]

6 1746 Alors, ceci nous ramène à la piste de
7 vérification --

8 1747 M. BURNEY : Exactement.

9 1748 M^e ROITENBERG : -- il en a été
10 question quelques documents auparavant, c'est-à-dire
11 qu'il existe un processus qui doit être suivi, et que
12 s'il y a lieu de craindre que ce processus n'a pas été
13 observé, il faut s'assurer de remettre les choses dans
14 le droit chemin.

15 1749 M. BURNEY : Oui.

16 1750 La seule observation que j'aimerais
17 ajouter, vous savez, c'est que les ministres ont leur
18 mot à dire en ces matières. Je ne veux pas donner
19 l'impression que les ministres suivent aveuglément les
20 directives du BCP ou du CPM. Ce n'est pas aussi simple.

21 1751 Il faut donc se rappeler qu'il n'y a
22 rien d'automatique; que si le Cabinet du premier
23 ministre dit que c'est quelque chose que les ministres
24 devraient signer, cela ne veut pas nécessairement dire
25 que les ministres vont le signer. Les choses ne

1 fonctionnent pas de cette façon.

2 1752 Je n'essaie pas ici de détourner
3 votre piste de réflexion; je veux seulement m'assurer
4 de ne pas donner l'impression que les ministres n'ont
5 pas leurs vues bien à eux; ils avaient leurs vues, et
6 c'est encore le cas.

7 1753 M^e ROITENBERG : Je ne dis qu'ils n'en
8 ont pas. En fait, le moment serait peut-être venu, si
9 vous le pouvez, d'expliquer au commissaire la nature
10 des échanges qui pourraient se produire dans un cas
11 semblable, si le Cabinet du premier ministre était d'un
12 certain avis, si le Bureau du Conseil privé avait
13 lui-même un avis, de quelle façon le ministre pourrait
14 en être informé, et comment on en arriverait à un
15 consensus.

16 1754 M. BURNEY : En fait, c'est une
17 responsabilité conjointe -- du moins, c'était le cas
18 lorsque j'étais au CPM -- du CPM et du BCP de coopérer
19 ensemble dans ce genre de dossier, le BCP était maître
20 du processus, et le CPM, on peut le supposer, avait le
21 dernier mot sur les questions de politique.

22 1755 En somme, l'idée était d'amener les
23 ministres à s'entendre dans un dossier.

24 1756 Si nous n'étions pas en mesure d'y
25 arriver de manière informelle, dans le cadre des

1 réunions qui se tenaient ici à ce sujet, quant au
2 processus qu'il convenait d'observer, l'étape suivante
3 pour nous, à cette époque au sein du gouvernement --
4 c'est comme cela que les choses fonctionnaient du moins
5 à l'époque -- était d'aller en Comité des opérations du
6 Cabinet, présidé par le vice-premier ministre. C'était
7 ce que je pourrais appeler un filtre, un filtre qui
8 servait principalement à encadrer des projets bien
9 précis que certains ministres avaient, mais qui ne
10 cadraient pas nécessairement avec le programme
11 d'ensemble du gouvernement.

12 1757 Alors, si le message informel ne
13 produisait pas le bon résultat, il fallait ensuite
14 passer au Comité des opérations, où ce genre de
15 questions étaient réglées au terme de discussions très
16 franches, entre ministres.

17 1758 L'objectif était toujours de ne pas
18 mêler le premier ministre à ce genre de choses, de lui
19 éviter d'avoir à trancher. Ce serait comme aux échecs,
20 où il faut protéger le roi.

21 1759 M^e ROITENBERG : Maintenant, je crois
22 comprendre, à la lumière de certains des documents que
23 vous avez pu examiner -- et nous y viendrons dans un
24 moment -- qu'à une certaine époque vous avez été appelé
25 à convoquer une rencontre entre le sénateur Murray,

1 alors ministre de l'APECA, et le ministre de la Défense
2 de l'époque, Perrin Beatty, afin de discuter de la
3 possibilité que le ministre de la Défense nationale
4 signe l'entente de principe.

5 1760 Est-ce une chose inhabituelle, de la
6 part du chef du Cabinet du premier ministre d'assumer
7 ce genre de rôle de médiation?

8 1761 M. BURNEY : Pas du tout. C'était une
9 pratique assez courante à l'époque, et je crois qu'elle
10 l'est encore plus aujourd'hui.

11 1762 M^e ROITENBERG : Vous souvenez-vous
12 quelle était la préoccupation principale du ministre de
13 la Défense nationale, en ce qui concerne la conclusion
14 de cette entente?

15 1763 M. BURNEY : Oui. J'ai un souvenir
16 très frais à ma mémoire datant de cette année-là, dans
17 ce dossier -- il y avait, comme je l'ai dit, bien
18 d'autres chats à fouetter, et la question du
19 libre-échange n'était pas la moindre d'entre elles --
20 et je peux me tromper, c'est bien évident, mais je
21 crois me rappeler assez bien que le sous-ministre de la
22 Défense nationale avait une opinion très négative à
23 propos du dossier et en particulier face à tout
24 engagement ou à toute orientation ferme que l'entente
25 ou n'importe quelle autre entente imposerait au

1 ministère de la Défense nationale.

2 1764 C'était le principal élément négatif
3 des discussions dont je me souviens, et je pense que
4 cela se reflète dans quelque chose dont nous n'avons
5 pas parlé encore, mais il s'agit de la lettre que
6 M. Beatty m'avait adressée -- ou qu'il avait adressée
7 au sénateur Murray, je n'en suis plus très sûr,
8 soulignant qu'il avait signé ce document, étant entendu
9 que le document portait sur une question bien précise,
10 et sur rien d'autre.

11 1765 Alors, il ne fait aucun doute que le
12 ministère de la Défense nationale, pour une raison ou
13 pour une autre, tenait à ne pas être amené à prendre
14 l'engagement d'acheter quelque chose qui n'avait pas
15 encore été produit.

16 1766 M^e ROITENBERG : Ils ne voulaient pas
17 être liés par un marché à fournisseur unique.

18 1767 M. BURNEY : Ils ne voulaient pas être
19 liés par un marché à fournisseur unique de cette
20 nature.

21 1768 Le ministère de la Défense nationale
22 est parfois impliqué dans des marchés d'exclusivité,
23 cela s'est déjà vu; mais dans ce cas-ci, il se serait
24 agi d'un marché d'exclusivité pour de l'équipement qui
25 n'avait pas encore été construit.

- 1 1769 COMMISSAIRE OLIPHANT : Pardonnez-moi,
2 maître Roitenberg.
- 3 1770 Si vous le permettez, vous utilisez
4 une terminologie que vous connaissez bien, ce qui n'est
5 pas mon cas.
- 6 1771 Y a-t-il une différence entre un
7 marché prescrit et un contrat à fournisseur unique et,
8 s'il y en a une, quelle est-elle?
- 9 1772 M. BURNEY : Je ne pense pas qu'il y
10 ait vraiment de différence, je pense que c'est la même
11 chose. Dans les deux cas, le résultat est le même. Ça
12 veut simplement dire qu'il n'y a pas de concurrence.
- 13 1773 M^e ROITENBERG : Monsieur le
14 commissaire, j'allais demander à M. Burney de tirer
15 cette question au clair après avoir ajouté un terme,
16 afin de déterminer si parmi les trois il y avait une
17 différence, et le troisième est la recommandation d'un
18 soumissionnaire privilégié au Cabinet.
- 19 1774 Ce concept est-il similaire à un
20 marché prescrit ou à un contrat à fournisseur unique?
- 21 1775 M. BURNEY : Eh bien, je ne puis
22 qu'émettre une hypothèse, mais un soumissionnaire
23 privilégié ne serait pas nécessairement celui qui
24 serait retenu. Autrement dit, on pourrait très bien
25 recommander un soumissionnaire privilégié, et par la

1 suite, le choix dépendrait de la justification de la
2 préférence, par exemple le contenu canadien.

3 1776 Mais, dans mon esprit, ce ne serait
4 pas aussi exclusif que peut l'être un marché prescrit
5 ou un contrat à fournisseur unique. Le marché à
6 fournisseur unique ou marché prescrit ne laisse aucune
7 marge de manoeuvre. À l'évidence, une recommandation
8 quant au choix à privilégier en laisse davantage.

9 1777 M^e ROITENBERG : Je vous sou mets ce
10 terme parce que, si vous allez au prochain document, le
11 document 7, un aide-mémoire daté du 16 septembre 1988,
12 et si vous passez à la page 3 de ce document, tel qu'il
13 figure dans le cahier, on y parle de --

14 1778 M. BURNEY : Quelqu'un était très
15 mécontent de la version que j'ai ici; elle est bourrée
16 de ratures.

17 -- Laughter / Rires

18 1779 M^e ROITENBERG : Nous les présentons
19 comme nous les recevons. C'est tout ce que je puis
20 dire.

21 1780 M^e BURNEY : C'est ce que vous obtenez
22 de votre gouvernement.

23 1781 M^e ROITENBERG : Au milieu de la page,
24 il est question de la réunion du 14 septembre --

25 1782 M. BURNEY : Page 3, dites-vous?

- 1 1783 M^e ROITENBERG : Oui, monsieur. Page 3
2 du document, et je crois que c'est la page 5 de
3 l'aide-mémoire.
- 4 1784 M. BURNEY : Désolé. J'y suis.
- 5 1785 M^e ROITENBERG : En plein milieu de la
6 page.
- 7 1786 M. BURNEY : Le 12 septembre?
- 8 1787 M^e ROITENBERG : 12 septembre. On y dit
9 qu'il y a eu rencontre entre le sénateur Murray et
10 M. de Cotret.
- 11 1788 M. BURNEY : Oui.
- 12 1789 M^e ROITENBERG : Un peu plus bas, à la
13 même page, nous voyons 14 septembre --
- 14 1790 M. BURNEY : Oui...?
- 15 1791 M^e ROITENBERG : -- « M. Derek Burney
16 préside une rencontre » -- [Traduction du texte lu]
- 17 1792 M. BURNEY : Oui.
- 18 1793 M^e ROITENBERG : -- « à laquelle
19 assistent le sénateur Murray et M. Beatty. »
20 [Traduction du texte lu]
- 21 1794 Il y est fait état des conditions
22 auxquelles M. Beatty a consenti à signer l'entente de
23 principe --
- 24 1795 M. BURNEY : Oui.
- 25 1796 M^e ROITENBERG : -- qui prévoyait la

- 1 possibilité de recommander un soumissionnaire
2 privilégié au Cabinet, à l'article 2.
- 3 1797 Il y avait trois articles, pour être
4 précis --
- 5 1798 M. BURNEY :
- 6 « ... ne limitait pas son
7 pouvoir discrétionnaire de
8 déterminer l'échéancier du
9 projet de VBL et de recommander
10 un fournisseur privilégié au
11 Cabinet ». [Traduction du texte
12 lu]
- 13 1799 M^e ROITENBERG : Oui.
- 14 1800 M. BURNEY : Je ne suis pas certain de
15 ce que ça veut dire.
- 16 « Le ministre de la Défense ne
17 limitait pas son pouvoir
18 discrétionnaire de déterminer
19 l'échéancier et de
20 recommander... » [Traduction du
21 texte lu]
- 22 1801 Alors il ne limite pas son pouvoir
23 discrétionnaire ni à l'un ni à l'autre.
- 24 1802 M^e ROITENBERG : Oui.
- 25 1803 M. BURNEY : C'est comme ça que vous

1 le comprenez?

2 1804 M^e ROITENBERG : C'est comme ça que je
3 l'ai compris.

4 1805 M. BURNEY : Oui, bon.

5 1806 M^e ROITENBERG : Malheureusement, ce
6 n'est pas mon interprétation qui compte. D'après vous,
7 quand vous lisez cela, que vous rappelez-vous, le cas
8 échéant, à propos des conditions?

9 1807 M. BURNEY : Je ne me rappelle pas.

10 1808 M^e ROITENBERG : Vous ne vous rappelez
11 pas?

12 1809 M. BURNEY : Je ne me rappelle
13 vraiment pas. Ça me paraît écrit dans une langue très
14 emphatique, qui ne peut venir que du BCP.

15 1810 M^e ROITENBERG : Mais, au fond, ce que
16 vous vous rappelez, et pour vous aider à vous souvenir,
17 c'est que le ministre de la Défense nationale ne
18 voulait pas avoir les mains liées --

19 1811 M. BURNEY : Exactement.

20 1812 M^e ROITENBERG : -- par cette
21 entente, de quelque manière que ce soit.

22 1813 M. BURNEY : En termes de temps, de
23 quantité, en n'importe quel terme, en effet.

24 1814 M^e ROITENBERG : Même pour ce qui est
25 d'aller de l'avant avec le projet d'achat de VBL.

- 1 1815 M. BURNEY : Exactement. Mais à vrai
2 dire, je n'en suis pas certain. Je crois, voyez-vous,
3 que les VBL faisaient partie de leur -- Ils ne sont
4 jamais à court de demandes, au ministère de la Défense
5 nationale.
- 6 1816 M^e ROITENBERG : Examinons la
7 première condition :
- 8 « Que la compagnie soit informée
9 clairement du fait qu'en signant
10 l'EP, le ministre... ».
- 11 [Traduction du texte lu]
- 12 1817 M. BURNEY : Je m'excuse, où en
13 êtes-vous?
- 14 1818 M^e ROITENBERG : À la
15 première condition, au même paragraphe que celui que
16 nous lisions.
- 17 1819 M. BURNEY : Oh!
- 18 1820 M^e ROITENBERG :
- 19 « Que la compagnie soit informée
20 clairement du fait qu'en signant
21 l'EP, le ministre de la Défense
22 nationale n'engage pas le
23 gouvernement à aller de l'avant
24 avec le projet de VBL. »
- 25 [Traduction du texte lu]

- 1 1821 M. BURNEY : Eh bien, c'est très
2 explicite.
- 3 1822 M^e ROITENBERG : Donc ils ne voulaient
4 être liés en aucune façon.
- 5 1823 M. BURNEY : Je pense, si vous me
6 permettez un mot d'explication...?
- 7 1824 M^e ROITENBERG : Allez-y.
- 8 1825 M. BURNEY : Vous savez, le ministère
9 de la Défense nationale se trouvait à l'époque en plein
10 coeur d'une importante refonte de la politique en
11 matière de défense. Certains se rappelleront peut-être
12 que la Défense pensait à doter le Canada de sous-marins
13 nucléaires, entre autres choses, et il se peut très
14 bien que le Ministre ne souhaitait pas s'engager
15 fermement dans un projet comme l'achat de VBL, parce
16 qu'il voulait attendre la conclusion de la refonte de
17 la politique sur la défense pour pouvoir, si l'on veut,
18 situer les achats d'équipement dans un contexte plus
19 large.
- 20 1826 Et puis, c'est une pure supposition
21 de ma part, mais j'essaie de me souvenir sur quoi
22 portait cette grande refonte de la politique de la
23 défense en cours à l'époque. C'était l'un des
24 trois sujets que le premier ministre avait abordés avec
25 moi, lorsque je me suis joint à son cabinet en 1987.

1 Alors il y avait peut-être un lien avec cela.

2 1827 M^e ROITENBERG : Et les gros achats,
3 comme l'achat de nouveaux VBL pour rééquiper les Forces
4 armées, sont susceptibles de tomber sous les coups de
5 ciseaux quand il faut procéder à un réexamen du budget.

6 1828 M. BURNEY : Oui. C'est-à-dire quand
7 la politique qui forme la base d'un budget d'achat
8 d'équipement est établie.

9 1829 M^e ROITENBERG : Passons à l'onglet 8,
10 sous lequel nous trouvons une lettre -- je crois que
11 vous en avez parlé un peu déjà -- une lettre, dis-je,
12 de Perrin Beatty, alors ministre de la Défense
13 nationale, au sénateur Murray, qui semble confirmer les
14 conditions préalables énoncées dans l'aide-mémoire qui
15 rend compte de la réunion du 14 septembre, et qui donne
16 à penser, pour reprendre vos propres mots, qu'il faut
17 prendre ce contrat pour ce qu'il est, et non pas le
18 déformer pour en faire ce qu'il n'est pas.

19 1830 M. BURNEY : Exactement.

20 1831 M^e ROITENBERG : L'un des changements
21 qui ont été apportés à l'entente de principe, ou les
22 changements qui ont été apportés à l'entente de
23 principe l'ont été pour tenir compte des préoccupations
24 soulevées par le ministre de la Défense nationale.

25 1832 Est-ce exact?

- 1 1833 M. BURNEY : Oui.
- 2 1834 M^e ROITENBERG : En fait, sous
3 l'onglet 10 figurent une note de service et la lettre
4 qui l'accompagne mentionnée dans la note de service, et
5 la lettre a été transmise à M. Schreiber par
6 l'intermédiaire du sénateur Murray pour le compte de
7 Bear Head Industries dans laquelle sont indiquées les
8 modifications apportées à l'entente, avec l'entente
9 comme document accompagnant la lettre.
- 10 1835 Est-ce exact?
- 11 1836 M. BURNEY : Oui.
- 12 1837 M^e ROITENBERG : Et en fait, à la
13 page 2, paragraphe 3, on insiste dans cette lettre,
14 conformément à la demande de M. Beatty faite au nom du
15 ministère de la Défense nationale, sur le fait que le
16 gouvernement du Canada, en apposant sa signature, ne
17 peut s'engager et ne s'engage pas par la présente dans
18 des projets d'achat de nature militaire ou autre pour
19 lesquels vous pouviez avoir un intérêt immédiat.
- 20 1838 M. BURNEY : Exactement.
- 21 1839 M^e ROITENBERG : De sorte que non
22 seulement c'était clair dans l'entente de principe,
23 mais c'était clair également dans la lettre qui
24 accompagnait l'entente de principe.
- 25 1840 M. BURNEY : Exact.

- 1 1841 M^e ROITENBERG : Quand vous avez eu
2 affaire au projet Bear Head et vu la façon dont
3 l'entente de principe a été négociée et effectivement
4 conclue, avez-vous relevé quelque chose d'inapproprié
5 dans le processus?
- 6 1842 M. BURNEY : Non, pas du tout. Je
7 crois avoir dit qu'il n'y avait rien de mal.
- 8 1843 M^e ROITENBERG : Avez-vous, à un moment
9 ou à un autre, reçu du très honorable Brian Mulroney
10 des instructions quant à la façon de gérer cette
11 affaire?
- 12 1844 M. BURNEY : Non, aucunement.
- 13 1845 M^e ROITENBERG : En avez-vous seulement
14 discuté avec lui?
- 15 1846 M. BURNEY : Il se peut bien que j'en
16 aie discuté avec lui pendant la présentation de mon
17 résumé, vous savez, de mes activités de la journée ou
18 dans un contexte de, vous savez -- Je ne me rappelle
19 pas l'avoir fait, mais je ne peux affirmer
20 catégoriquement que je n'en ai jamais parlé dans une de
21 mes conversations avec lui.
- 22 1847 Notre façon de fonctionner,
23 M. Mulroney passait beaucoup de temps au téléphone,
24 alors il arrivait très souvent qu'il prenait
25 connaissance des événements de la journée non pas en

1 personne, mais par téléphone. Alors, si j'ai bien eu
2 autant de rencontres que le dossier semble l'indiquer,
3 il est tout à fait concevable que, à un moment donné,
4 j'aie pu l'informer de mes efforts pour rapprocher les
5 points de vue divergents des ministres concernant le
6 projet.

7 1848 Je ne m'en rappelle tout simplement
8 pas. Et je n'ai aucun document écrit qui me permettait
9 de dire que je l'ai fait, parce que je présume que s'il
10 existait un tel document, une note de service que je
11 lui aurais envoyée, ce document aurait été trouvé.

12 1849 M^e ROITENBERG : Si vous aviez reçu des
13 instructions explicites ou expresses de sa part, vous
14 en rappelleriez-vous?

15 1850 M. BURNEY : Oui, je le crois. Il
16 n'est pas très timide.

17 1851 M^e ROITENBERG: Si je puis me permettre
18 de poser la question pour que tous puissent bien
19 comprendre, en ce qui concerne les relations entre
20 votre bureau, à titre de chef du Cabinet du premier
21 ministre, et le directeur du BCP de l'époque,
22 M. Tellier, pourriez-vous éclairer le commissaire sur
23 la division du travail entre vous ou sur l'échange de
24 l'information entre vous?

25 1852 M. BURNEY : Eh bien, je pense que la

1 situation avait ceci de particulier que et le Cabinet
2 du premier ministre et le bureau du Conseil privé
3 avaient chacun à leur tête un bureaucrate, de sorte que
4 nous avons davantage en commun que ce que l'on voit
5 habituellement, parce que c'était très inhabituel qu'un
6 bureaucrate soit chef de cabinet du CPM.

7 1853 Et M. Tellier et moi avons été
8 collègues auparavant, nous étions collègues à l'époque
9 et nous sommes toujours collègues à ce jour. Lui et moi
10 avons fait partie du groupe d'experts sur l'Afghanistan
11 il y a un an.

12 1854 Et j'oserais dire que nous avons
13 établi, entre le CPM et le BCP, une relation
14 professionnelle qui a contribué à stabiliser les
15 affaires du gouvernement. En d'autres termes, je crois
16 profondément -- et je vous demande de me pardonner si
17 je donne l'impression de prêcher, monsieur le
18 commissaire, mais je disais toujours aux ministres que
19 s'ils apprenaient à travailler avec les hauts
20 fonctionnaires, au lieu de travailler contre eux, les
21 choses iraient mieux pour eux.

22 1855 Je pense que la même théorie
23 s'appliquait dans ma façon de travailler avec le BCP.
24 Je n'avais aucune difficulté à travailler avec le BCP
25 ni à faire appel à ses ressources pour obtenir des

1 renseignements, des avis ou du soutien, pas plus que si
2 j'avais communiqué avec les ministères et réclamé le
3 même genre d'appui.

4 1856 Je ne voyais aucune ligne de
5 démarcation entre mon rôle de chef de cabinet au CPM et
6 le rôle des bureaucrates, comme on en verrait
7 normalement. Alors, comme je disais, la situation était
8 particulière.

9 1857 M. Tellier et moi rencontrions le
10 premier ministre presque chaque semaine et, là encore,
11 on peut y voir le signe que nos bureaux respectifs
12 n'étaient pas en concurrence l'un avec l'autre, que
13 nous travaillions ensemble à la réalisation des
14 programmes d'action du gouvernement et du premier
15 ministre. Les symboles et les choses de ce genre ont
16 une grande importance dans cette ville.

17 1858 M^e ROITENBERG : Est-il déjà arrivé que
18 vous-même et M. Tellier, en sa qualité de directeur du
19 BCP, ayez eu une divergence d'opinions quant à la façon
20 de gérer cette affaire?

21 1859 M. BURNEY : Pas que je me rappelle.
22 Nous avons eu des divergences d'opinions sur beaucoup
23 d'autres points, mais pas dans ce cas-là.

24 1860 M^e ROITENBERG : Nous avons abordé le
25 fait que certains ministres étaient favorables à ce

1 projet et que d'autres s'y opposaient.

2 1861 Vous admettez sûrement qu'il y avait
3 de très bonnes et fort valables raisons politiques pour
4 être d'un côté ou de l'autre de la clôture.

5 1862 Est-il exact d'affirmer une telle
6 chose?

7 1863 M. BURNEY : Absolument. Il ne faut
8 pas perdre de vue que la région atlantique n'est pas
9 exactement un endroit où les emplois dans le secteur
10 manufacturier abondent, alors l'idée, la perspective de
11 voir venir un projet qui permettrait de créer
12 500 emplois à Cap-Breton -- je crois devoir dire que
13 mon père est né en Nouvelle-Écosse, pour peu que cela
14 soit pertinent --

15 1864 M^e ROITENBERG : Tout ce qui peut avoir
16 apparence de partialité doit être révélé.

17 1865 M. BURNEY : D'accord. Alors je l'ai
18 déclaré. Je sais. Je sais.

19 1866 Non, mais sérieusement, tout de même,
20 le développement régional, l'APECA, cela allait de soi,
21 vous savez, n'oubliez pas que c'est là où le premier
22 ministre avait remporté son élection partielle. Il a
23 remporté l'élection partielle qui lui a permis d'entrer
24 au Parlement en Nouvelle-Écosse, alors beaucoup de
25 facteurs politiques intéressants étaient en jeu.

- 1 1867 M^e ROITENBERG : Vous avez abordé
2 précédemment la façon dont les divergences d'opinions
3 se réglaient entre les membres du caucus ou les
4 ministres du Cabinet et on peut affirmer à juste titre
5 que le chef du Cabinet du premier ministre avait un
6 rôle à jouer dans le processus de colmatage des
7 fissures qui pouvaient séparer les membres du Cabinet.
- 8 1868 Exact?
- 9 1869 M. BURNEY : Oui.
- 10 1870 M^e ROITENBERG : Hier, nous avons
11 entendu dire que votre successeur, Stanley Hart, aurait
12 peut-être suggéré au ministre de la Défense de
13 l'époque, M. McKnight, d'avoir des rencontres avec
14 d'autres membres du Cabinet ou des représentants de
15 Bear Head Industries afin de voir s'il y aurait moyen
16 de boucler le projet ou d'en arriver à un consensus ou
17 de trouver un moyen de colmater les fissures.
- 18 1871 Le fait de donner ce conseil
19 aurait-il été incompatible avec ce que vous perceviez
20 comme le rôle du chef de cabinet du CPM?
- 21 1872 M. BURNEY : Non. Bon, je ne peux pas
22 parler pour Stanley Hart, mais, comme je l'ai dit plus
23 tôt, le travail du chef de cabinet consiste à essayer
24 de calmer les esprits, de maintenir le navire de l'État
25 à flot, de limiter les conflits le plus possible, parce

1 que s'il y a une chose que l'on veut éviter à tout
2 prix, c'est la manifestation publique d'un désaccord
3 parmi les membres du Cabinet sur une idée ou sur un
4 projet sensible.

5 1873 Dans cette optique, le chef de
6 cabinet utiliserait, je crois, toutes les ressources à
7 sa disposition pour calmer les conflits, pour éviter
8 que les esprits s'échauffent.

9 1874 M^e ROITENBERG : Monsieur Burney, je
10 vous remercie de vous être présenté devant nous
11 aujourd'hui. Je pense que d'autres personnes ont
12 quelques questions à vous poser.

13 1875 M. BURNEY : Merci.

14 1876 M^e ROITENBERG : Veuillez donc ne pas
15 quitter votre place, s'il vous plaît.

16 1877 COMMISSAIRE OLIPHANT : Si vous le
17 permettez, maître Pratte, avant de commencer votre
18 interrogatoire de M. Burney -- je suppose que vous avez
19 quelques questions à poser -- nous allons faire la
20 pause de l'après-midi, 15 minutes. Bon.

21 1878 LE GREFFIER : All rise. Veuillez vous
22 lever.

23 -- Upon recessing at 2:36 p.m. / Suspension à 14 h 36

24 -- Upon resuming at 2:55 p.m. / Reprise à 14 h 55

25 1879 COMMISSAIRE OLIPHANT :

1 Maître Pratte...

2 EXAMINATION: DEREK H. BURNEY BY MR. PRATTE /

3 INTERROGATOIRE : DEREK H. BURNEY PAR M^e PRATTE

4 1880 M^e PRATTE : Bon après-midi,

5 monsieur Burney. Je m'appelle Guy Pratte et je

6 représente le très honorable Brian Mulroney.

7 1881 Je n'ai que quelques questions à vous

8 poser et elles portent essentiellement sur un aspect

9 que vous n'avez qu'effleuré, à savoir votre expérience

10 sur la scène internationale, si je puis m'exprimer

11 ainsi.

12 1882 Vous nous avez dit que vous aviez été

13 au service extérieur pendant 25 ans environ --

14 1883 M. BURNEY : Trente ans.

15 1884 M^e PRATTE : Trente ans, dont

16 deux affectations à titre d'ambassadeur, la première,

17 je pense, en Corée, avant que vous soyez nommé chef de

18 cabinet puis, après avoir quitté ces fonctions en 1989,

19 en tant qu'ambassadeur du Canada aux États-Unis.

20 1885 Combien de temps a duré cette

21 affectation à titre d'ambassadeur aux États-Unis?

22 1886 M. BURNEY : Quatre ans.

23 1887 M^e PRATTE : Essentiellement jusqu'à ce

24 que le nouveau gouvernement -- jusqu'à ce que

25 M. Mulroney démissionne?

- 1 1888 M. BURNEY : Non, non, c'était pendant
2 toute la durée du mandat de George Bush père.
- 3 1889 M^e PRATTE : Avec toute votre vaste
4 expérience sur la scène internationale,
5 monsieur Burney, jusqu'à quel point, selon vous, les
6 relations personnelles entre les leaders sont-elles
7 importantes?
- 8 1890 M. BURNEY : Oh, je pense que c'est un
9 facteur très important en diplomatie.
- 10 1891 Encore une fois, je vous suggère de
11 lire mon livre.
- 12 1892 Mais soyons sérieux. Dans le contexte
13 des relations canado-américaines, en particulier, les
14 Canadiens ont connu des périodes où les relations
15 personnelles étaient chaleureuses, d'autres où elles
16 étaient plutôt fraîches, et si la qualité de la
17 relation personnelle n'est pas tout, elle a
18 certainement un effet sur les relations en général.
- 19 1893 Au fond, ce qu'elles apportent aux
20 diplomates, c'est qu'elles ouvrent des portes. Quand la
21 relation est bonne, les diplomates ont accès aux plus
22 hauts niveaux de l'administration à Washington. Quand
23 la relation n'est pas si bonne, l'accès est beaucoup
24 plus limité.
- 25 1894 M^e PRATTE : En dehors de votre rôle

1 d'ambassadeur proprement dit, ou au sein du service
2 extérieur en général, quand vous étiez chef de cabinet
3 de M. Mulroney, de 1987 à 1989, vos fonctions vous
4 amenaient-elles à voyager à l'étranger et à accompagner
5 le premier ministre pour rencontrer divers leaders?

6 1895 M. BURNEY : En fait, c'est en 1984
7 que j'ai rencontré le premier ministre pour la
8 première fois, parce qu'il se rendait à Washington dans
9 la semaine qui a suivi son assermentation à titre de
10 premier ministre. À l'époque, je m'occupais du dossier
11 États-Unis depuis ce qu'on appelait alors le ministère
12 des Affaires extérieures.

13 1896 Je l'ai ensuite accompagné à peu près
14 au même titre dans un voyage en Asie qu'il a effectué
15 en 1986 et quand j'ai été à Washington, j'ai été son
16 sherpa, son représentant principal, si vous voulez, aux
17 sommets du G7 trois années d'affilée. Alors, j'ai passé
18 beaucoup de temps à son côté, avec des leaders
19 étrangers, notamment, dans les pays que nous avons
20 visités ensemble et aux sommets du G7.

21 1897 M^e PRATTE : Quand vous étiez
22 ambassadeur aux États-Unis, c'était vers 1980, pendant
23 la guerre d'Iraq, notamment --

24 1898 Vous en rappelez-vous?

25 1899 M. BURNEY : La guerre du Golfe.

- 1 1900 M^e PRATTE : La guerre du Golfe,
2 effectivement.
- 3 1901 M. BURNEY : Il faut faire la
4 distinction.
- 5 1902 M^e PRATTE : Il faut faire la
6 distinction, effectivement. Aujourd'hui, du moins, nous
7 le savons.
- 8 1903 Vous vous rappellerez que la
9 politique des États-Unis à l'époque consistait à
10 obtenir le soutien des Nations Unies à cette
11 initiative. Exact?
- 12 1904 M. BURNEY : Oui.
- 13 1905 M^e PRATTE : Savez-vous si M. Mulroney
14 faisait, oui ou non, pression sur le président Bush, à
15 l'époque, pour faire en sorte que les Nations Unies
16 aient un rôle à jouer dans l'initiative que les
17 États-Unis avaient arrêtée?
- 18 1906 M. BURNEY : Et comment! J'ai assisté
19 à une réunion avec le premier ministre et le président
20 à Kennebunkport où l'on discutait précisément de cette
21 question. Le premier ministre le mettait en garde
22 contre ceux qui préconisaient une frappe chirurgicale
23 sur l'Iraq et il insistait sur l'idée d'obtenir un
24 mandat des Nations Unies, parce qu'il croyait qu'il
25 serait important d'obtenir l'appui de nos alliés

1 européens, notamment.

2 1907 C'était ce que M. Mulroney pensait à
3 l'époque et c'est ce qui a influencé sa décision
4 d'envoyer des soldats canadiens à la guerre du Golfe.

5 1908 M^e PRATTE : Diriez-vous que, en
6 général, le premier ministre Mulroney voulait faire
7 sentir la réputation et l'influence du Canada aux
8 Nations Unies, y compris sa réputation de leader en
9 matière de maintien de la paix?

10 1909 M. BURNEY: Oui, effectivement, parce
11 que, à l'époque le Canada était membre du Conseil de
12 sécurité. Le Canada a siégé au Conseil de sécurité
13 pendant les deux années où a eu lieu la guerre du
14 Golfe, alors je crois bien que les Nations Unies et le
15 rôle du Canada dans le cadre des missions de maintien
16 de la paix étaient en très bonne place dans les
17 priorités de la politique étrangère de M. Mulroney et
18 c'était certainement un sujet qu'il connaissait à fond
19 et qu'il abordait au cours de ses réunions avec les
20 autres leaders.

21 1910 M^e PRATTE : À votre avis, en ce qui
22 concerne, particulièrement, les initiatives de maintien
23 de la paix sous l'égide des Nations Unies, est-ce que
24 l'uniformisation de l'équipement utilisé par les divers
25 pays, pour qu'ils puissent communiquer entre eux -- ou,

1 si ce n'est pas le même équipement, mais
2 l'uniformisation de cet équipement -- est-ce une
3 initiative importante ou un élément important pour
4 l'efficacité de la mission de maintien de la paix?

5 1911 M. BURNEY : Je pense que c'est
6 certainement un élément qui contribue à une plus grande
7 efficacité dans le maintien de la paix. Je pense que
8 les engagements financiers et l'uniformisation de
9 l'équipement vont ensemble.

10 1912 Mais ça ne concerne pas seulement les
11 Nations Unies, l'uniformisation intéresse l'OTAN
12 également.

13 1913 C'est certainement un élément capital
14 de l'efficacité du maintien de la paix, d'une part, et
15 de l'efficacité des opérations de l'Alliance, d'autre
16 part, comme nous pouvons l'observer en Afghanistan
17 aujourd'hui.

18 1914 M^e PRATTE : Merci, monsieur.

19 1915 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci,
20 maître Pratte.

21 1916 M^e HOUSTON : Je n'ai pas de questions,
22 merci, monsieur le commissaire.

23 1917 COMMISSAIRE OLIPHANT :
24 Monsieur Houston, je vous remercie.

25 1918 Maître Vickery, avez-vous des

- 1 questions à poser?
- 2 1919 M^e VICKERY : Non, merci.
- 3 1920 COMMISSAIRE OLIPHANT : Pas de
4 questions.
- 5 1921 Maître Auger...?
- 6 1922 M^e AUGER : Pas de questions.
- 7 1923 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci.
- 8 EXAMINATION: DEREK H. BURNEY BY COMMISSIONER
9 OLIPHANT / INTERROGATOIRE : DEREK H. BURNEY PAR
10 COMMISSAIRE OLIPHANT
- 11 1924 COMMISSAIRE OLIPHANT : Avant que vous
12 partiez, monsieur Burney, j'aurais une ou
13 deux questions à vous poser, si vous permettez.
- 14 1925 Vous avez mentionné dans votre
15 témoignage, dont je vous remercie d'ailleurs, des
16 divergences d'opinions sur la question de l'entente de
17 principe et vous m'avez parlé de la responsabilité
18 conjointe du Cabinet du premier ministre et du Bureau
19 du Conseil privé de s'efforcer ensemble d'amener les
20 ministres à régler leurs divergences d'opinions, et que
21 si leur intervention ne permettait pas de régler le
22 problème, l'étape suivante consistait à s'adresser au
23 Comité des opérations, présidé par le vice-premier
24 ministre.
- 25 1926 M. BURNEY : C'est exact.

- 1 1927 COMMISSAIRE OLIPHANT : Est-ce que
2 c'était M. Mazankowski?
- 3 1928 M. BURNEY : Oui, monsieur, c'était
4 lui.
- 5 1929 COMMISSAIRE OLIPHANT : Ensuite vous
6 avez dit que l'un de vos objectifs était d'éloigner le
7 premier ministre lui-même du processus de résolution
8 des conflits, et on vous a demandé, avez-vous dit,
9 d'essayer de réunir M. Murray, aujourd'hui le sénateur
10 Murray, et Perrin Beatty pour tenter de régler les
11 problèmes qui les opposaient, et vous avez dit qu'il
12 n'y avait là rien d'inhabituel.
- 13 1930 Vous rappelez-vous avoir dit ça?
- 14 1931 M. BURNEY : Oui.
- 15 1932 COMMISSAIRE OLIPHANT : Vous avez
16 également dit que vous vous rappeliez que le ministre
17 de la Défense nationale ne voulait surtout pas que le
18 Ministère soit entraîné dans l'entente de principe s'il
19 devait y avoir des engagements.
- 20 1933 M. BURNEY : C'est exact.
- 21 1934 COMMISSAIRE OLIPHANT : S'agissait-il
22 du sous-ministre Robert Fowler?
- 23 1935 M. BURNEY : Oui, c'était lui.
- 24 1936 J'en suis quasiment certain. Je suis
25 certain à 99 p. 100.

- 1 1937 COMMISSAIRE OLIPHANT : En ce qui a
2 trait aux questions qui vous ont été posées par
3 M^e Pratte, qui vous parlait des initiatives de maintien
4 de la paix, vous avez parlé de votre participation aux
5 consultations entre le premier ministre Mulroney et le
6 président George Herbert Bush, à Kennebunkport, au
7 sujet des Nations Unies.
- 8 1938 Vous n'avez pas dit qu'il s'agissait
9 de maintien de la paix, n'est-ce pas?
- 10 1939 M. BURNEY : Il s'agit d'établissement
11 de la paix.
- 12 1940 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui, et il y a
13 une différence n'est-ce pas?
- 14 1941 M. BURNEY : Vous avez raison, il y a
15 une différence.
- 16 1942 COMMISSAIRE OLIPHANT : Quelle est
17 cette différence?
- 18 1943 M. BURNEY : La différence entre le
19 maintien de la paix et l'établissement de la paix est
20 qu'on parle d'établissement de la paix quand il n'y a
21 pas de paix à maintenir.
- 22 1944 Par conséquent, dans le cas de la
23 guerre du Golfe, les Nations Unies ont autorisé une
24 mission visant à chasser l'Iraq du Koweït et, comme
25 vous vous en souviendrez peut-être, il y a eu un

1 important débat à cette époque -- « Pourquoi
2 n'avez-vous pas terminé le travail et ne vous êtes-vous
3 pas rendus jusqu'à Bagdad? »

4 1945 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui, le
5 général Schwarzkopf --

6 1946 M. BURNEY : Oui.

7 1947 COMMISSAIRE OLIPHANT : -- et le
8 général Powell avaient une divergence d'opinions.

9 1948 M. BURNEY : Exactement. On a par la
10 suite critiqué le président Bush de ne pas avoir
11 terminé le travail, ce que son fils a essayé de faire.

12 1949 Ce mandat était donc différent d'un
13 mandat régulier de maintien de la paix, où il y a
14 conflit, puis un armistice, ou, comme dans le cas de
15 Suez, si on remonte plus loin en arrière -- nous nous
16 rendons là-bas et vos soldats n'ont pas à combattre;
17 ils patrouillent et essaient de préserver une entente
18 en vigueur.

19 1950 COMMISSAIRE OLIPHANT : Maintenant --
20 et c'est le point auquel je voulais en venir --, malgré
21 le fait que nous parlions, dans le contexte de la
22 guerre du Golfe, d'établissement de la paix et non de
23 maintien de la paix, les choses qui améliorent la
24 capacité de différentes nations de travailler ensemble,
25 telles que de l'équipement similaire, des armes de

1 calibre 9 mm ou 7,62 mm, demeurent les mêmes, qu'il
2 s'agisse de maintien de la paix ou d'établissement de
3 la paix, n'est-ce pas?

4 1951 M. BURNEY : En grande partie, bien
5 que l'armement lourd ne serait pas aussi impliqué
6 dans --

7 1952 La vraie question, monsieur le
8 commissaire, est la sanction de l'ONU. Si la mission
9 est sanctionnée par les Nations Unies, la différence
10 entre l'établissement de la paix et le maintien de la
11 paix devient un peu moins pertinente, à vrai dire.

12 1953 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord.

13 1954 M. BURNEY : Mais non, vous avez
14 raison, je crois que la question de la normalisation --
15 tout ce que je disais c'était qu'il ne s'agissait pas
16 seulement d'un problème pour les Nations Unies, mais
17 bien d'un problème pour l'Alliance --

18 1955 COMMISSAIRE OLIPHANT : Exactement.

19 1956 M. BURNEY : -- l'interopérabilité de
20 l'Alliance. Par exemple, il y a eu un problème lors de
21 la guerre du Golfe parce que les F-18 canadiens ne
22 pouvaient pas communiquer avec les F-18 américains, ce
23 qui explique pourquoi nous étions confinés à une
24 certaine fonction durant cette guerre.

25 1957 Ce sont des problèmes qui nuisent à

- 1 l'alliance et réduisent l'efficacité des opérations de
2 l'ONU.
- 3 1958 COMMISSAIRE OLIPHANT : Qu'il s'agisse
4 de maintien de la paix ou d'établissement de la paix,
5 force est de constater que les arguments avancés par
6 M^e Pratte sont valables.
- 7 1959 M. BURNEY : Exactement.
- 8 1960 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord.
9 Merci.
- 10 1961 Est-ce que quelqu'un a des questions
11 concernant les questions que je viens de poser?
- 12 1962 M^e Roitenberg...?
- 13 1963 M^e ROITENBERG : Non, merci.
- 14 1964 COMMISSAIRE OLIPHANT : M^e Pratte...?
- 15 1965 M^e PRATTE : Non. Merci, monsieur.
- 16 1966 COMMISSAIRE OLIPHANT : M^e Houston...?
- 17 1967 M^e HOUSTON : Non. Merci, monsieur.
- 18 1968 COMMISSAIRE OLIPHANT : M^e Auger...?
- 19 1969 M^e AUGER : Non, merci.
- 20 1970 COMMISSAIRE OLIPHANT : M^e Vickery...?
- 21 1971 M^e VICKERY : Non, merci.
- 22 1972 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.
- 23 Y a-t-il un empêchement à libérer M. Burney maintenant,
24 monsieur l'avocat?
- 25 1973 M^e WOLSON : Absolument aucun.

- 1 1974 Merci, monsieur Burney.
- 2 1975 COMMISSAIRE OLIPHANT :
- 3 Monsieur Burney, merci beaucoup de vous être déplacé
- 4 pour être avec nous aujourd'hui.
- 5 1976 M. BURNEY : Merci.
- 6 1977 COMMISSAIRE OLIPHANT : Bon
- 7 après-midi.
- 8 1978 M^e WOLSON : Monsieur le commissaire,
- 9 ces personnes sont les témoins que nous avions prévu
- 10 entendre au cours des deux derniers jours. Comme vous
- 11 le savez, vous avez décidé l'autre jour que nous nous
- 12 réunirions de nouveau le 14 avril. À cette date, comme
- 13 je l'ai dit hier, j'appellerai M. Schreiber à
- 14 témoigner.
- 15 1979 Comme je l'ai dit, je m'attends à ce
- 16 que son témoignage soit assez long. Si vous le voulez,
- 17 nous l'entendrons le 14.
- 18 1980 COMMISSAIRE OLIPHANT : Bien, c'est ce
- 19 dont nous avons convenu, et c'est ce que nous allons
- 20 faire. Nous suspendrons maintenant les travaux
- 21 jusqu'au 14.
- 22 1981 Je sais que tous les avocats -- du
- 23 moins, je comprends que tous les avocats ont besoin de
- 24 plus de temps pour se préparer pour le reste de la
- 25 première partie de cette enquête, et j'espère que

1 chacun mettra son temps à profit. Je vous souhaite à
2 tous de Joyeuses Pâques ou une joyeuse Pâque juive,
3 selon le cas.

4 1982 Merci beaucoup.

5 --- Whereupon the hearing adjourned at 3:10 p.m., to
6 resume on Tuesday, April 14, 2009, at 9:30 a.m. /
7 L'audience est ajournée à 15 h 10, pour reprendre
8 le mardi 14 avril 2009 à 9 h 30

9

10 We hereby certify that we have accurately
11 transcribed the foregoing to the best of
12 our skills and abilities.

13

14 Nous certifions que ce qui précède est une
15 transcription exacte et précise au meilleur
16 de nos connaissances et de nos compétences.

17

18

19

20 _____
Lynda Johansson

Jean Desaulniers

21

22

23

24 _____
Sue Villeneuve